REPUBLIQUE DU CAMEROUN
****
Paix – Travail – Patrie
****
REGION DE L'OUEST
****
DEPARTEMENT DU HAUT NKAM
****
COMMUNE DE BANWA

REPUBLIC OF CAMEROON
****
Peace – Work – Fatherland
****
WEST REGION
****
HAUT NKAM DIVISION
****
BANWA COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD

Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux

Réalisé par : l'ALIANCE FRANCO CAMEROUNAISE DE DSCHANG

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

Juin 2022

SOMMAIRE

PRÉFACE 1
RESUMÉ EXÉCUTIF 2
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS 4
LISTE DES TABLEAUX 5
LISTE DES FIGURES 6
Aucune entrée de table d'illustration n'a été trouvée. 6
INTRODUCTION GÉNÉRALE 8
CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE 10
(i) Taille et répartition de l'échantillon 10
(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages 11
(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage 11
CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE BANWA 15
II.1 Présentation de la commune 15
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation 20
II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles 22
CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES 25
III.1 Description de la population enquêtée 25
III.2 Approvisionnement en eau potable 26
Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau 30
III.3 Services de santé 35
III.4 Services de l'éducation 40
III.5 Fourniture des services communaux 46
CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE 50
IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements 50
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS 58
ANNEXES 59
Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport 59
Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements (mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémination du mode opératoire de conduite des changements et du plan d'actions) 82

PRÉFACE

Depuis le début du second millénaire, les objectifs de développement durable (ODD) puis, les objectifs du développement pour le millénaire (OMD) ne cessent d'alimenter la plupart des politiques de développement aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. C'est dans cet optique, que le gouvernement du Cameroun à élaborer plusieurs documents stratégiques visant l'amélioration substantielle et pérenne des conditions de vie de ses populations. Il s'agit chronologiquement du DSRP, du DSCE, et de la SND30, sur lesquels s'est assis l'essentiel les actions du programme national de développement participatif (PNDP) depuis sa création en 2004. Ce dernier participe des principaux leviers gouvernementaux de la mise en œuvre effective du processus de décentralisation et de promotion du développement au niveau local.

Programme multi-bailleurs, le PNDP participe de la définition et de la mise en œuvre des mécanismes pour la responsabilisation inclusive des communes et de leurs communautés à la base au processus progressif de décentralisation et de développement local. Ainsi, depuis sa mise en place, il collabore avec la commune de Banwa qui est située dans la région de l'Ouest, à 27,5 km de Bafang et à 86,9 km du chef-lieu régional Bafoussam avec une population estimée à 37 392 âmes réparties dans 16 villages (quartiers), s'exprimant principalement en langue « Fe'éfe'è » et de culture bamiléké.

Cette collaboration a facilité la mise à disposition des populations, de nombreux services et infrastructures de bases dont l'utilité et la qualité doivent être questionnés afin d'en juger le degré de satisfaction des bénéficiaires. Par conséquent, le mécanisme participatif de Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP), fortement encouragé par la banque mondiale est mise en œuvre dans la commune de Banwa dans la continuité de notre collaboration avec le PNDP. Grâce à son soutien technique et financier, la commune a recruté l'Alliance Franco-Camerounaise (AFC), une Organisation de la Société Civile (OSC) pour mener une opération de CCAP par le Scorecard. Cette opération visait à : (i) contrôler l'action publique ou à obliger à rendre compte aux citoyens ; (ii) apprécier la pertinence des projets/programmes ainsi que des moyens qui y sont affectés ; (iii) réorienter les axes de développement en fonction des nouveaux besoins identifiés et (iv) compléter les mécanismes publics de contrôle (administratif, juridictionnel, parlementaire).

Les idées, propositions et recommandations qui ont été formulées et restituées dans le présent rapport serviront de boussole au Comité Communal de Suivi mis sur pieds par nos soins. D'ailleurs, fort de ces résultats, nous pensons que la mutualisation des efforts de tous les acteurs permettra d'enregistrer des avancées significatives. Je ne saurai terminer mon propos sans exprimer au nom de la commune de Banwa et en mon nom propre, ma profonde et sincère gratitude à tous ceux et à toutes celles qui n'ont ménagé ni leur peine, ni leur temps, ni leur entregent pour que cette opération puisse être effectuée. Mention spéciale aussi à notre partenaire privilégié, le PNDP qui ne ménage pas son appui technique et financier pour nous accompagner dans l'amélioration des conditions de vie des populations et la consolidation de l'engagement citoyen.

LE MAIRE

RESUMÉ EXÉCUTIF

La décentralisation, qui constitue l'une des composantes essentielles de la vision du Cameroun émergent à l'horizon 2035, a concédé aux Communes des responsabilités accrues dans le développement local. En effet, plus de 40 compétences sur les 63 prévues ont été transférées par l'Etat, en plus d'une exigence de modernité dans l'offre des services municipaux, un meilleur rendement et une productivité optimale dans la gestion des ressources et des différents secteurs.

Pour atteindre ces objectifs, les Communes sont accompagnées par plusieurs institutions, dont le PNDP créé, par le gouvernement, à ces fins. La Commune de Garoua 2ème a déjà bénéficié de l'accompagnement du PNDP dans le cadre de la mise en œuvre du processus de décentralisation, dans l'élaboration du Plan Communal de Développement (PCD) qui a consisté à la planification locale participative. Cet autre soutien concernant la mise en œuvre du CCAP (Contrôle citoyen de l'action publique) permettra de consolider l'implication de la population dans les actions de développement déclenchées lors du processus de déroulement du PCD. Le CCAP confère à la population l'évaluation des actions publiques et a pour but, d'établir le dialogue citoyen, de :

- ***Promouvoir la bonne gouvernance (***Améliorer la légitimité de l'Etat, Compléter l'action des mécanismes conventionnels) ;
- ***Accroitre l'efficacité de l'action publique (***Meilleure prestation des services publics, Conception plus éclairée des politiques) ;
- ***Renforcer les moyens d'action (***Faire entendre la voix des citoyens)

Les activités du CCAP dans la Commune de Garoua 2ème ont consisté à :

- Sélectionner et former des agents de terrain ;
- Lancer l'enquête au niveau communal ;
- Collecter les données ;
- Saisir et consolider les données ;
- Traiter et analyser des données ;
- Produire un rapport ;
- Négocier des changements et diffuser les résultats.

Ces activités, réalisées, nous ont permis de capter auprès des populations, leurs perceptions sur la satisfaction de l'offre de service public dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation ainsi que sur la fourniture de services par la Commune. Les appréciations positives ont été constatées à savoir :

- La présence des établissements scolaires de différents cycles sur l'étendue du territoire municipal appuyée par les efforts avérés des APEE et du Maire à améliorer l'état des infrastructures ;
- La présence des points d'approvisionnement en eau potable (Forages, puits protégés, adduction d'eau potable) encadrée par des COGES dévoués ;
- La présence des formations sanitaires proposant un accueil chaleureux et apprécié aux patients ;
- Les différents services municipaux offerts.

Ces appréciations positives restent insuffisantes du fait de nombreuses lacunes constatées dans plusieurs secteurs à savoir :

Le secteur de l'éducation : l'insuffisance prononcée des salles de classe et d'infrastructures adéquates, l'insuffisance criarde du personnel qualifié.

Le secteur de l'hydraulique : la profusion des points d'approvisionnement en eau non homologués tel que les sources/rivières et les puits non protégés qui alimentent principalement environ 20,5% de ménages enquêtés.

Le secteur de la santé : le faible niveau global des plateaux techniques marqué par une pénurie régulière de médicament dans les pharmacies et pro-pharmacies des formations sanitaires et les frais de consultation très élevés pour environ 44% de répondants.

Les services municipaux : la faible qualité de service due à plusieurs facteurs dont les conditions de travail des agents, le faible niveau d'équipement et une faible implication/engagement des populations dans les activités municipales.

Au regard des problèmes identifiés, un Comité Municipal Élargi aux Sectoriels s'est tenu pour réfléchir et prendre des décisions appropriées.

Les résolutions adoptées en vue du changement auront pour objectifs d'améliorer la situation de manière globale en impliquant les populations et en comptant sur le gage et la transparence des autorités aussi bien que l'engagement du personnel à offrir un service de qualité qui contribue au développement local durable.

En vue de la mise en œuvre du changement dans les secteurs étudiés, les résolutions se déclinent en plan d'action et en plan de sensibilisation.

Le plan d'action détaille les initiatives à entreprendre à savoir : le libellé de l'action, la période, les responsables etc…

Le plan de sensibilisation utilise tous les circuits de communication disponibles pour informer et engager les populations dans l'action.

Ces résolutions qui auront force de loi sur l'espace communal permettront de remodeler les habitudes et les manières en vue d'instaurer un environnement de développement participatif sûr.

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

APEE :	Association des Parents d'Élèves et Enseignants
CMA :	Centre Médical d'Arrondissement
COGE :	Comité de Gestion
COSA :	Comité de Santé
CTD :	Collectivité Territoriale Décentralisée
CVC :	Comité de Veille Citoyenne
CVUC:	Communes et Villes Unies du Cameroun
ELECAM :	Elections Cameroon
INS :	Institut National de la Statistique
MINATD :	Ministère de l'Administration Territorial et de la Décentralisation
MINEDUB :	Ministère de l'Éducation de Base
MINEE :	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINESEC :	Ministère des Enseignements Secondaires
MINSANTE:	Ministère de la Santé publique
OSC :	Organisation de la Société Civile
PCD :	Plan Communal de Développement
PNDP :	Programme National de Développement Participatif
PTF :	Partenaire Technique Financier
RGPH	Recensement Général de la Population et des habitats
ZD :	Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Tableau 3.2: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge..... 26
Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence 27
Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique 27
Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée 28
Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages 29
Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé..... 29
Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau 30
Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau..... 30
Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES..... 31
Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source 32
Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence..... 32
Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin 33
Tableau 3.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction 33
Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable 34
Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence .... **Erreur ! Signet non défini.**
Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Tableau 3.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins **Erreur ! Signet non défini.**
Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins..... **Erreur ! Signet non défini.**
Tableau 3.24 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence **Erreur ! Signet non défini.**

LISTE DES FIGURES

Aucune entrée de table d'illustration n'a été trouvée.

LISTE DES PHOTOS

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Cameroun dans son programme de lutte contre la pauvreté et ses effets qui ont plongé le pays dans la crise économique durant les trois précédentes décennies, a adopté plusieurs stratégies dont la décentralisation. Le concept de décentralisation a pleinement fait son apparition dans la constitution du 18 janvier 1996, dont le titre 10 lui est consacré. « Les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) de la République sont, d'un côté les Communes et les Régions et, de l'autre côté, tout autre type qui puisse être créé par la Loi ». Le 22 juillet 2004, trois textes majeurs en matière de décentralisation ont été adoptés et promulgués. Il s'agit de la Loi d'Orientation de la Décentralisation et des lois portant dispositions applicables aux Régions et aux Communes.

D'un point de vue général, la décentralisation désigne le transfert des compétences et des ressources de l'administration centrale vers les instances locales ou décentralisées. De ce fait, elle tient compte d'un système d'organisation administrative et de gestion par lequel l'État accorde à d'autres entités territoriales légalement consacrées par la constitution, la personnalité juridique, l'autonomie financière et de gestion.

Au Cameroun, les lois de 2004 sur la décentralisation ont dévolu aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), la mission de « promotion du développement local ». Depuis lors, des avancées significatives sur le processus ont été enregistrées. Il s'agit de l'amélioration constante du cadre juridique et réglementaire ; la création des organes de suivi de la décentralisation que sont le Conseil National de la Décentralisation (CND) et le Comité Interministériel des Services Locaux (CISL) ; la mise en œuvre des programmes d'appui à la décentralisation parmi lesquels le PNDP.

Le PNDP a pour mission d'aider les Communes dans le processus de décentralisation et de mise en œuvre des outils participatifs du développement local. Dans ses deux premières phases, le PNDP a mis en place la planification participative locale qui a débouché sur le PCD. Le PCD est un document qui ressort les atouts, les potentialités mais aussi les besoins de tous les villages et localités d'une Commune dans tous les secteurs de la vie économique et sociale. Il est désormais l'un des outils d'identification des interventions du BIP à la base.

L'Objectif de Développement du Programme dans sa troisième phase est de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus participatifs de développement au sein des Communes en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité. Cet accompagnement s'étend aussi dans l'appropriation des éléments de la réforme des finances publiques qui instaure la transparence et la bonne gouvernance, légalisant ainsi

la participation des citoyens à l'élaboration et au contrôle du budget et favorisant l'implémentation du budget programme adopté depuis 2013 qui exige l'élaboration, l'adoption et l'exécution du budget par programmes.

Cet objectif se décline en objectifs spécifiques précisés dans un cadre des résultats dont l'un des indicateurs est le « Nombre de Communes ayant mis en place un mécanisme opérationnel de contrôle citoyen et d'accès à l'information». Pour atteindre la valeur cible de cet indicateur, il est prévu de développer sur les territoires communaux un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique. La formalisation de ce mécanisme requiert de conduire une enquête sur la perception des populations de l'espace communal sur l'offre de service publics et sur les services communaux.

Une telle enquête a été réalisée dans 10 Communes au cours de la précédente phase du Programme, dans le cadre du contrôle citoyen appelé « Scorecard ». Cette enquête a permis aux Communes concernées d'avoir la perception de leurs populations sur la qualité de l'offre de services publics fournis dans les secteurs de l'hydraulique et l'assainissement, l'éducation, la santé et sur le service communal. Cette opération a fait ses preuves comme moyen d'élaboration d'un outil de gouvernance efficace à travers lequel des changements considérables peuvent être capitalisés dans la Commune. Fort de cette expérience, le PNDP a étendu cette opération l'ensemble des communes réparties dans les 10 Régions. Le PNDP a réalisé cette activité à travers des Organisations de la Société Civile (OSC) spécialisées, sélectionnées et supervisées sur le terrain.

Le présent rapport présente les résultats du travail réalisés dans la Commune de Banwa dans le cadre de la mise en œuvre d'un mécanisme de dialogue citoyen. Il est structuré comme suit :

1. Synthèse méthodologique de l'enquête sur le contrôle citoyen de l'action Publique ;
3. Brève présentation de la Commune ;
4. Principaux résultats et améliorations suggérées ;
5. Plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique ;
7. Conclusion et principales recommandations.

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été défini dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 13 villages de la commune de Banwa. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiés, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 308 ménages dans la Commune de Bafang. Cette enquête s'appuie sur 14 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes

couvrant la Commune. Ainsi, 22 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jours étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés.

Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h*,

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h*,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune *h*, M_i le nombre de ménages dans la ZD*i*, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment *j* choisi pour la ZD*i* de la Commune *h*.

On note que t_{hij} = 1 si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{ème}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h. Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZD*i* de la Commune *h* est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Élaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii)

un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

C'est l'Organisation de la Société Civile (OSC) sélectionnée pour un lot de communes en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données dans la commune appartenant à ce lot. Dans un lot, l'OSC est composée d'un Responsable, des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenu pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du 06 au 14 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 1.1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de Bafang

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
1	2211	Tchouno	21	0	0	1	
2	2213	Lossack	22	0	0	0	
3	2214	Ndokovi	21	0	0	1	
4	2215	Ndokovi	21	0	0	1	
5	2216	Bavi Sud	21	0	0	1	
6	2217	Nguenack	22	0	0	0	
7	2219	Nguenack	21	0	0	1	Population accueillante
8	2221	Mounkeu -bloc 4	21	0	0	1	
9	2222	Mounkeu -bloc 1	21	0	0	1	
10	2223	Mounkeu -bloc 3	21	0	0	1	
11	2224	Mounkeu -bloc 2	20	0	0	2	
12	2226	Batcheu	21	0	0	1	
13	2227	Lycée Rural	21	0	0	1	
14	2228	Tetam	21	0	0	1	
Total	**14**	**12**	**295**	**0**	**0**	**13**	

Étant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de l'Alliance Franco Camerounaise de Dschang (AFCD), ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE BANWA

L'objectif de ce chapitre est de présenter globalement l'état de l'offre des services publics dans la commune de Banwa. A cet effet, nous commençons par présenter globalement la commune de Banwa.

II.1 Présentation de la commune

La présentation de la Commune de Banwa va se faire sur les quatre points suivants :

- La situation administrative et historique
- La situation démographique
- La situation géographique et
- La situation socioéconomique et culturelle

II.1.1 Situation administrative et historique

Sur le plan historique trois versions relatent l'origine de Banwa :

Pour la première version Banwa viendrait de l'association de deux vocables : « ba » qui signifie « les gens de … » en langue Bamiléké et « Nwa » ou « Nwee » en fe'éfe'ê qui viendrait de « Nwô », terme usuellement utilisé par les populations Bangoua, Bafoussam pour désigner l'huile. Banwa signifierait les peuples qui extraient l'huile (huile de palme).

Selon la deuxième version la plus répandue, des commerçants venus des régions de Bangoua et Bafoussam pour se rendre à Nkongsamba (Département du Moungo), passant par ce territoire ou venant s'y ravitailler, l'ont baptisé « Pua-Nwé » qui signifie « Peuple qui produit de l'huile », d'où le nom de Banwa.

La commune de Banwa a été créée le 24 Avril 1995. A ce jour, Banwa compte treize villages. Il est annoter que ceux-ci ont été créés sous l'impulsion de certains leaders. Ainsi, le village Fonsi serait créé par un leader venu de Bakassa, celui de Foyavé par un leader venu de Fotouni, celui de Fonti par un leader venu de Fontem en passant par Bandja, celui de Bakonti par un leader venu de Fondati, celui de A ce jour, Banwa compte treize villages. Il est annoter que ceux-ci ont été créés sous l'impulsion de certains leaders. Ainsi, le village Fonsi serait créé par un leader venu de Bakassa, celui de Foyavé par un leader venu de Fotouni, celui de Fonti par un leader venu de Fontem en passant par Bandja, celui de Bakonti par un leader venu de Fondati, celui de Fombélé par un leader

venu Babouantou, celui de Baméleck par un leader venu de Banka et de Balembo, celui de Fotsi par un leader venu de Babountcha-Nintcheu, celui de Bapoungué par un leader venu de Bana.

II.1.2 Situation démographique

Caractéristiques de la population

Tel qu'énoncé plus haut, la Commune de Banwa compte treize (13) villages à la tête chacun desquels trône un Chef de 2éme ou de 3ème degré.

Elle est peuplée d'environ 13 640 habitants (d'après le RGPH) parmi lesquelles les Bamilékés représentent plus de 90%, les anglophones (7%) et les Mbô 3%.

La principale langue parlée est le Fe'éfe'è.

Religion

Les Banwa s'adonnent aux pratiques religieuses de plusieurs confessions dont la religion traditionnelle africaine et le christianisme. Les musulmans représentent à peine 1% de la population.

Les pratiques religieuses traditionnelles du terroir ont été transmises à la génération actuelle par les ancêtres. Elle est basée sur la croyance en un Être Suprême dont les attributs sont contenus dans les noms utilisés pour le désigner : Mboo (le Créateur, donc l'omniscient) ou Sie (Celui qui est, donc l'omniprésent) ou encore Châpoue (Celui qui dépasse les hommes donc l'omnipotent). Le lieu du culte est matérialisé est un endroit sacré qui accueille presque tout le monde. Cette croyance constitue le pilier de la culture Bamiléké. Elle est accompagnée du culte des ancêtres. Les crânes de ceux-ci sont extraits quelques années après leur disparition puis vénérés dans des cases familiales.

La religion chrétienne est majoritairement représentée par les catholiques (80%). Ils disposent d'une chapelle centrale et six postes dans différents villages sous l'autorité d'u curé. Ensuite viennent les évangéliques, l'église baptistes et autres églises.

Culture et Tradition

L'éloge identitaire en général est NWEE et la réponse est NSHÚ. Mais chaque village a son éloge identitaire de même que son jour sacré qui le distingue plus ou moins des autres. Ainsi, le Lie'nkwe' est le jour sacré des Fonti, Fomessa I et II. Le Nziso pour les Foyavé, Fonsi, Fotsi et Bakonti. Le Ncomntee pour Bapoungué et le Nzingu pour Bameleck.

En ce qui concerne les jours sacrés, les populations sont formellement interdites de vaquer particulièrement aux travaux champêtres.

II.1.3 Situation géographique

Localisation géographique

Géographiquement, Banwa appartient au département du Haut-Nkam. Elle se situe *dans la région de l'Ouest, à 27,5 km de Bafang et à 86,9 km du chef-lieu régional Bafoussam*. Elle est et est limitée :

- au Nord par l'arrondissement de Bafang ;
- au Sud par l'arrondissement de Baré-Bakem dans le département du Moungo ;
- à l'Est par l'arrondissement de Bakou ;
- à l'Ouest par l'arrondissement de Kékem.

La figure 1 ci-dessous permet de se faire une meilleure idée de la localisation de la commune de Banwa.

La figure 1 : Localisation géographique de la commune de Banwa

Climat

Le climat de Banwa, contrairement à celui de la Région de l'Ouest (type camerounien), est globalement de type équatorial du fait de sa proximité avec le Département du Moungo dans la Région du Littoral. Il est caractérisé par deux saisons Ã savoir :

- Une grande saison sèche ; de novembre à mars (entrecoupée de pluies) ;

- Une grande saison de pluies ; de mars à octobre (avec des périodes ensoleillées). Septembre est le mois le plus pluvieux et Janvier le mois le plus sec. Quoiqu'il en soit, l'on constate de plus en plus une grande perturbation due aux changements climatiques de cette dernière décennie.

Sols

A Banwa comme dans l'ensemble du Département du Haut-Nkam, les sols affleurent le socle ferralitique et granito gneissique. Cependant, une partie de l'arrondissement a subi l'influence du volcanisme du département voisin du Moungo. Cette partie présente des sols noirs plus fertiles. Dans les bas-fonds, on retrouve des sols hydromorphes à couches arables très profondes et fertiles. Les sols des plaines sont argilo-sableux, riches. Dans certains villages, on retrouve des sols noirs qui résultent de la décomposition des roches basaltiques et des détritus issus des eaux de ruissellement. Foyavé, le Centre urbain, Fonsi, Bayon Fomessa II, Bapoungué, Bakonti et Fombélé sont réputés pour leurs sols noirs. Ce sont des zones de grandes plantations de caféiers. Makongo, le Centre, Bayon Fomessa II et Moumée Marché ont des sols globalement sableux.

Relief

Le relief de Banwa n'est pas uniforme. On y rencontre des collines à pentes assez fortes et des plaines inondables. L'altitude ici est comprise entre 500 et 1200m. A titre d'exemple, le mont Gwapen Mentcheu à Foyavé culmine à 500m, la mont Ndonku (Bapoungue) à 700m. C'est dans la partie nord (Fombélé) qu'il y a le point le plus haut culminant à 1 200m. Dans le centre et un peu vers le Sud-Est serpente une bande de basses terres. Par ailleurs, les rochers qui bordent la chute de Ndokmepa constituent un beau site touristique.

Hydrographie

Le régime hydrographique est dense et permanent. Les principales rivières sont :

- Le keu (Nkuu) qui traverse le Nord et coule vers l'Ouest c'est-à-dire par Fombélé, Bakonti et continue vers Moumée avant de se jeter dans le Ngoum.
- Le Nsene se situe au nord du District (Mentchem), traverse Foyavé, Fonsi, Fonti, Bayon Fomessa II et la chute d'Ekom Nkam.
- Le Moua (Mwa) coule au Sud-Est traverse, passe par Bameleck, Fomessa I et Fomessa II et se jette dans le Nkam.

Flore

La flore de la commune de Banwa est diverse et variée surtout dans sa partie sud (limite naturelle avec la Région du littoral). Elle est marquée par l'action de l'homme. Forêts et savanes ont été

profondément transformées avec le développement de l'agriculture et aussi de l'habitat. Actuellement, en dehors des plantations de café et de cacao associées aux palmiers à huile sur toute l'étendue des terres, on observe quelques arbres fruitiers dont les Dacryodes edulis (safoutiers), Psigium goyava (goyaviers), Persea americana (avocatiers), Mangifera indica (manguiers), Cola nitida (colatiers) et les plantes de Â« Ntala Â» (sorte de raphia) dans les bas-fonds.

Les ressources forestières sont exploitées de façon anarchique pour des besoins domestiques et la pratique de l'agriculture. Les forêts en cours de dégradation se trouvent à Fotsi Sud, Bayon Fomessa II, Fomessa I et Bameleck où il y a encore quelques îlots de forêts Par endroits, à Banwa dominent quelques forêts sacrées, bien conservées pour des raisons coutumières. On peut citer entre autres : Nziso à Foyavé, Shoumala à Fonti, Fouakam à Mentchem et Zapvou entre Fomessa I et Fotsi. Dans les forêts de Banwa, on retrouve des essences variées en l'occurrence le Bangossi, l'Iroko, l'Acajou, l'Ebène, le Bubinga, etc.

Faune

Les espaces fauniques de Banwa étaient autrefois très abondantes. De nos jours, avec la mise en valeur quasi intégrale des terres couplée de la chasse incontrôlée, les gros gibiers sont en voie de disparition. On retrouve quelques antilopes, des lièvres, des biches, des chats- tigres, des hérissons, des porcs-épics, des singes, des pangolins, des oiseaux (perdrix, cailles) des rats de Gambie et quelques reptiles, des grenouilles Goliath à Fotsi, Bayon Fomessa II, Fomessa I et Bameleck.

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

Principales activités économiques

- **La pêche**

Dans les différents cours d'eau qui traversent l'arrondissement, la pêche artisanale est le type de pêche pratiqué par les populations de Banwa. Elle se caractérise par l'utilisation d'une matrice rudimentaire qui se compose de la canne à pêche, le filet et une pirogue propulsée à l'aide d'une pagaie. Les espèces pêchées sont généralement les silures, les poissons vipères et les carpes. Il existe également des produits issus des étangs piscicoles qui constituent un secteur en expansion dans la localité.

- **La chasse**

L'arrondissement de Banwa étant situé dans la zone forestière, la chasse est depuis des siècles une véritable activité économique pour les populations car elle procure aussi bien l'essentiel des protéines animales dans les rations alimentaires que des revenus monétaires.

La période de chasse la plus prolifique se situe entre le mois de juin et celui de septembre. En saison sèche, les animaux fréquentent beaucoup plus les bas-fonds et les cours d'eau, malgré que de nombreuses campagnes de sensibilisation ont été effectuées par le MINFOF, association de développement, la réglementation forestière reste mal connu du grand public.

- **L'agriculture**

L'agriculture est l'activité économique dominante de la Commune. Elle est assez diversifiée et se pratique de façon traditionnelle avec un outillage agricole rudimentaire (machettes, tridents, houes, daba etc…).. Les exploitations sont généralement de petite taille, avec des superficies ne dépassant pas les 2 à 3 hectares. La main d'œuvre est essentiellement familiale. Quant aux intrants agricoles, ils sont constitués de semences, pesticides, engrais. Les cultures sont constituées de tubercules (manioc, taro, patate, macabo, igname), céréales (maïs), arachides, palmier à huile, tomate, piment etc.…. Des cultures de rente : café et cacao.

L'élevage

La Commune de Banwa dispose d'un potentiel non négligeable dans le domaine de l'élevage. Malheureusement, les populations optent en grande partie pour sa forme traditionnelle. Cet élevage porte généralement sur le petit bétail (caprins, ovins, porcins, volailles etc.) et concerne les chefs de famille qui y trouvent un moyen d'expression sociale.

De ces éleveurs traditionnels se démarquent des éleveurs plus professionnels, qui pratiquent encore des méthodes extensives

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

Malgré le fait que la décentralisation soit un héritage colonial important pour le Cameroun, les avancées notoires en matière de décentralisation ont été le plus observées dans la décennie 1990 et à l'aube du deuxième millénaire. Le modèle camerounais, axé sur la gestion d'une CTD par un conseil municipal ou régional remonte à la période d'entre les deux guerres mondiales alors qu'il était encore sous administrations britannique et française. Ainsi, entre 1920 et 1930, sont créées les « Native Authorities », première forme de municipalisation. Ce processus s'est renforcé en 1941 notamment avec la création des communes mixtes urbaines dans les villes de Douala et de Yaoundé et par plusieurs relatives à la désignation des administrateurs locaux.

Depuis la constitution de 1996 qui établit le Cameroun comme étant un État unitaire décentralisé, la décentralisation camerounaise a connu un tournant important, conduit certainement par les effets néfastes de la crise socio-économique et politique vécu pendant la décennie. Cette constitution a servi de base à la

mise en place de plusieurs corpus juridiques permettant de renforcer le mécanisme de décentralisation. La Loi n° 2004/17 du 22 juillet 2004 portant sur l'orientation de la décentralisation, la Loi n° 2004/18 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes, faisant de ces dernières des entités décentralisées de base de l'État, la Loi n° 2004/19 du juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions et la loi n°2019/024 du 24 décembre portant code général des collectivités territoriales décentralisées. Cette dernière constitue une évolution importante dans la mesure où elle définition plusieurs compétences en matière de capital humain, de l'eau, de la santé et des services transférés tant aux communes qu'aux régions. Les régions étant récentes, nous accorderons ici une attention aux compétences communales qui sont inscrites au titre II de ladite loi. Cette loi prévoit pour chaque commune, qu'en plus de la gestion et de la surveillance des services communaux, elle doit également exercer ces compétences transférées.

Dans la loi n°2019/024 de 2019 les compétences de capital humain transférées aux communes sont définies dans l'article 161 de la section I du chapitre III. Elles sont liées à l'éducation, l'alphabétisation et la formation professionnelle. Ainsi, en matière d'éducation, les communes doivent exercer les compétences suivantes :

- Création, conformément à la carte scolaire, gestion, équipement, entretien et maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la Commune ;
- Recrutement et prise en charge du personnel enseignant et d'appoint desdites écoles ;
- Acquisition du matériel et des fournitures scolaires ;
- Participation à la gestion et à l'administration des lycées et collèges de l'État et de la Région par le biais des structures de dialogue et de concertation.

En matière alphabétisation :

- Exécution des plans d'élimination de l'analphabétisme en relation avec l'administration régionale ;
- Participation à la mise en place et à l'entretien des infrastructures et des équipements éducatifs

En matière de formation technique et professionnelle, la commune se doit :

- D'élaborer un plan prévisionnel local de formation et de recyclage ;
- D'élaborer un plan communal d'insertion ou de réinsertion professionnelle ;
- Participer à la mise en place, à l'entretien et à l'administration des centres de formation.

Les compétences de santé transférées aux communes sont définies dans l'article 160 de la section unique du chapitre II. Il s'agit de :

- La création, l'équipement, la gestion et l'entretien des centres de santé à intérêt communal, Conformément à la Carte sanitaire ;
- Recrutement et la gestion du personnel infirmier et paramédical des centres · de santé intégrés et des centres médicaux d'arrondissement ;

- L'assistance aux formations sanitaires et établissements sociaux ;
- Le contrôle sanitaire dans les établissements de fabrication, de conditionnement, de stockage, ou de distribution de produits alimentaires, ainsi que des installations de traitement des' déchets solides et liquides produits par des particuliers ou des entreprises.

En ce qui concerne l'approvisionnement de la commune en eau, la loi n°2019/024 de 2019 prévoit en son chapitre I, section II que l'alimentation en eau potable et la protection des ressources en eaux souterraines et superficielles relève de la responsabilité de la commune.

II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

Quatre secteurs sont ciblés dans le cadre de cette analyse : le secteur d'approvisionnement en eau, le secteur santé, le secteur éducation et le secteur des services communaux.

II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

Le tableau 2.1 présente un état des lieux des points d'eau dans la commune de Banwa, leur fonctionnalité et les mécanismes de gestion ou d'entretien.

Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type	Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel
Puits avec pompe à motricité humaine				
Puits avec pompe électrique				
Forages avec pompe à motricité humaine	5	5	5	5
Forage avec pompe électrique	3	3	3	3
Borne-fontaine	50	30	50	30
Source	4	2	4	4
Réseau d'adduction d'eau communal	8	8	8	6
Total	70	48	70	48

Source : Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

Il en ressort que, tous les 5 forages avec pompe à motricité humaine sont fonctionnels. Concernant les mécanismes de gestion et d'entretien, il est loisible de constater que, autours de ces 5 forages avec pompe à motricité humaine, 5 disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel. Par ailleurs, sur les 50 bonnes fontaines que dispose la commune de Banwa, seul 30 disposent d'entretien et de gestion fonctionnelle. Cet état de chose implique qu'une attention particulière doit être porté non par seulement sur la mise en œuvre des mécanismes de gestion et d'entretien des points d'eau dans la commune de Banwa, mais également sur leur fonctionnalité.

II.2.2 Secteur santé

Tableau 2.2 : État des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formation sanitaire fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser) _____
Centre de santé / Centre de santé intégrée									
Centre Médical d'Arrondissement									
Hôpital de district									
Hôpital régional									
Hôpital de référence									
Formation sanitaire privée									
Autres (à préciser) _____									
Total									

Source : Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

II.2.3 Secteur de l'éducation

Tableau 2.3 : État des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public					
	Privé laïc					
	Privé confessionnel					
	Ecole de parents					
Primaire	Public					
	Privé laïc					
	Privé confessionnel					
	Ecole de parents					
Secondaire	Public	4	4	1	3	4
	Privé laïc	non	non	non	non	
	Privé confessionnel	non	non	non	non	
	Ecole de parents					
	Ecole de parents					
Total						

Source : Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

II.2.4 Secteur des services communaux

Tableau 2.4 : Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Etablissement d'actes d'état-civil	oui	-
Délivrance des documents d'urbanisme	oui	3
Aménagement des voiries	oui	-
Gestion des déchets / Assainissement	non	-
Légalisation des documents	oui	-
Authentification des documents	oui	-
Hygiène et salubrité	oui	

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Aménagement des espaces verts et de loisirs	non	
Aménagement des aires de jeux	oui	
Eclairage public	oui	
Transport public	non	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	non	
Autres (à préciser) _____	oui	

Source : Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

L'objectif de ce chapitre est de restituer les principaux résultats de l'enquête de perception sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services rendus par la Commune de Banwa en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs.

Cette enquête est orientée essentiellement vers les ménages et une attention particulière est portée sur l'âge et le sexe des répondants. Une telle précision permet de prendre en compte les aspects de genre dans l'appréciation des réponses collectées d'une part, et la formulation des améliorations à suggérer d'autre part. Les principaux résultats s'articulent en cinq sections à savoir : la description de la population enquêtée, l'approvisionnement en eau potable, les services de santé, les services de l'éducation de base et des enseignements secondaires et enfin la fourniture des services communaux.

III.1 Description de la population enquêtée

Cette section vise à présenter les principales caractéristiques des ménages échantillonnés dans le cadre de l'enquête ScoreCard. En effet, les ménages constituent la principale cible de l'enquête selon qu'ils résident en milieu urbain ou rural. Cette enquête a également pour but de mettre en évidence quelques caractéristiques socio-démographiques telles que l'âge et le sexe du chef de ménage.

En plus des chefs de ménage qui sont les principaux répondants de l'enquête, d'autres personnes ayant des liens de parenté avec les chefs de ménages ont été enquêtés (tableau 3.1).

Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe

		Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage							
		Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)	Domestique	Total
Strate de résidence	Urbaine	50,0	10,7	35,7	00,0	01,8	01,8	00,0	100,0
	Rurale	67,3	09,0	15,4	01,1	02,6	04,1	00,4	100,0
	Total	64,3	09,3	18,9	00,9	02,5	03,7	00,3	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

Du tableau 3.1, il ressort qu'en milieu urbain 50% des répondants sont chef de ménage tandis qu'en zone rurale, 67,30% soit environ des répondants sont chefs de ménage. Le reste des répondants se réparti ainsi qu'il suit : 10,70% sont épouses, 37,50% des fils ou filles, 1,80% ayant d'autres types de relation avec le chef de ménage (frères, sœurs, cousins, cousines, amis-es, domestiques, etc.) et 1,80 sont sans aucun lien de parenté avec le chef de ménage en zone urbaine tandis qu'en zone rurale 09

% sont épouses, 15,40% des fils ou filles, 1,10% des pères ou mères, 2,60% ayant d'autres types de relation avec le chef de ménage (frères, sœurs, cousins, cousines, amis-es, domestiques, etc.), 4,10% sont sans aucun lien de parenté avec le chef de ménage ou son conjoint. Également, il est loisible de constater que parmi tous les hommes enquêtés, 65,10% sont des chefs de ménage contre 35,50% de sexe féminin enquêtées.

5transition) Le tableau suivant présente la répartition des enquêtés par âge en fonction du milieu de résidence et du sexe.

Tableau 3.2: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

		Sexe de l'enquêté								
		Masculin			Féminin			Total		
		Strate de résidence			Strate de résidence			Strate de résidence		
		Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total
Groupe d'âges du répondant	Moins de 20 ans	07,1	07,1	07,1	10,7	10,8	10,8	08,9	08,6	08,7
	[20 - 35[	17,9	07,1	08,7	32,1	19,8	22,3	25,0	12,4	14,6
	[35 - 50[	28,6	12,9	15,3	32,1	23,4	25,2	30,4	17,3	19,6
	Plus de 50 ans	46,4	72,9	68,9	25,0	45,9	41,7	35,7	61,7	57,1
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

Concernant la répartition des répondants en fonction du lieu de résidence et du facteur âge, le tableau 3.2 révèle que chez les hommes, un peu plus de 46% des répondants ont un âge supérieur à 50 ans en zone urbaine pour 72% des répondants en zone rurale ; tandis que le sexe féminin présente une faible représentation pour les répondants âgés de moins de 20 ans (10,70%) et supérieur à 25% pour les autres trances d'âge en urbaine, tandis que les la zone rurale laisse apparaitre une statistique d'un peu plus de 41% des répondants de sexe féminin âgés de plus de 50 ans.

Il apparait donc qu'un peu plus de 57% des répondants de la commune de Banwa ont plus de 50 ans, avec 61,70% de ces derniers qui résident en zone rurale contre 35,50% de ceux-ci qui résident en zone urbaine.

III.2 Approvisionnement en eau potable

Selon l'Organisation mondiale de la santé et l'UNICEF, 90% de la population mondiale utilise au moins des services de base en matière d'eau potable en 2020, contre 88% en 2015. Si les tendances actuelles se poursuivent, le monde atteindra certainement une couverture d'ici 2030, accomplissant ainsi l'un des objectifs du développement durable (ODD) qui est l'accès universel à au moins une source d'approvisionnement en eau potable. Cependant, plusieurs millions de personnes n'ont toujours pas accès aux services d'eau potable et la situation des pays en développement semble préoccupante. Le Cameroun n'échappe pas à cette réalité malgré le fait que, depuis 2004 le

gouvernement a entrepris l'amélioration de l'offre des services d'eau potable à travers les processus de décentralisation. Selon l'Arrêté N°2010/00000298/A/MINEE du 01/09/2010, les conditions et modalités techniques d'alimentation de l'offre en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution incombe aux Communes. Aujourd'hui, presque 12 ans après, il n'est pas superflu de marquer un temps d'arrêt pour apprécier non seulement l'effectivité de cet arrêté, mais également la satisfaction des populations concernant ce secteur vital pour l'amélioration de leur bien-être. Ainsi, l'objectif de cette section est de présenter les résultats du contrôle de l'action citoyenne concernant l'offre de l'eau potable dans la Commune de Banwa. Les résultats de l'étude sont répartis autour des principaux points ci-après : l'inventaire des points d'accès à l'eau potable, leur fonctionnalité, les mécanismes de gestion et d'entretien et la satisfaction des ménages quant à l'utilisation des services de l'eau dans la commune.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune de Banwa

Il s'agira dans cette sous-section d'apprécier la typologie des points d'approvisionnement en eau potable dans la commune de Banwa. Le tableau 3.3 ci-dessus révèle que, dans cette commune, plus de 50% des ménages situés en zone rurale déclarent s'approvisionner en eau potable à la borne fontaine tandis que le réseau d'adduction CAMWATER dessert moins de 1% de la population de cette commune. Parmi les ménages enquêtés en zone urbaine, 75,00% déclarent entre autres que les que le forage avec pompe à motricité humaine est disponible contre 30,40% pour les sources, et 23,2%% pour les rivières.

Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

		Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Puits à ciel ouvert	Forages avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Borne-fontaine	Source	Marre	Réseau d'adduction d'eau	Adduction en eau potable (CAMWATER)	Rivière	Autre
Strate de résidence	Urbaine	01,8	05,4	10,7	75,0	12,5	26,8	30,4	07,1	01,8	00,0	23,2	00,0
	Rurale	00,8	00,8	01,9	30,5	04,1	54,9	39,1	04,5	00,4	00,8	21,1	03,4
	Total	00,9	01,6	03,4	38,2	05,6	50,0	37,6	05,0	0,6	0,6	21,4	02,8

Source : Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

Après avoir observé la disponibilité des différents points d'eau, l'enquête s'intéresse à l'usage qui en est fait par les ménages de la Commune de Banwa (Tableau 3.4).

Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique

Milieu de résidence	**Proportion (%) de ménages utilisant une source d'eau publique**	**Principale source d'approvisionnement en eau**								
		Puits avec pompe à motricité humaine	*Forage avec pompe à motricité humaine*	*Borne-fontaine*	*Source*	*Marre*	*Réseau d'adduction d'eau*	*Adduction en eau potable*	*Rivière*	***Total***
Urbain	89,3	00,0	80,0	12,0	08,0	0,00	0,00	0,00	,0	**100,0**
Rural	70,7	01,1	33,0	36,2	19,7	0,00	0,00	0,00	9,0	**100,0**

Ensemble	73,9	00,8	42,9	31,1	17,2	0,00	0,00	0,00	7,1	**100,0**

Source : Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

À la lecture du tableau, il apparait que 80% des ménages utilisent les forages avec pompe à motricité humaine comme principale source d'approvisionnement en eau potable en zone urbaine contre 33% de ces derniers en zone rurale. En milieu rural en revanche, le tableau nous révèle que sur les 99,60% de ménages utilisant une source d'eau publique, 25,50% disent qu'ils utilisent les puits avec pompe à motricité humaine. Pour 47,60%, ce sont les forages avec pompe à motricité humaine. Par ailleurs, un peu moins d'un ménage sur quatre dans cette commune s'approvisionne dans les sources naturelles (Sources et rivières). Ces sources pour la plupart non aménagées, subissent les effets des intempéries (assèchement et pollution par les eaux de ruissellement) tout au long de l'année et constituent un danger potentiel pour la santé des ménages. Des efforts supplémentaires seraient donc à envisager pour assurer aux ménages de la commune l'accès à une eau potable.

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune de Banwa

Dans cette partie du rapport nous analysons l'accès aux points d'eau, la disponibilité et l'utilisation des points d'eau. Cette présentation sera assortie d'un bref commentaire sur les données des ménages concernant le secteur hydraulique dans la commune de Banwa. En zone urbaine, la principale source d'approvisionnement en eau étant les puits avec pompe à motricité humaine, la totalité de ménages déclare y avoir accès à tout moment de la journée. Cette tendance est similaire à celle du milieu rural. Le tableau 3.5 révèle aussi qu'en milieu rural, le forage avec pompe à motricité humane est plus accessible suivi des puits avec pompe à motricité humaine et des sources.

Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

Milieu de résidence	**Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année**	**Proportion (%) de ménages ayant accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée**	**Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée**										
			Puits avec pompe à motricité humaine	*Puits avec pompe électrique*	*Puits à ciel ouvert*	*Forage avec pompe à motricité humaine*	*Borne-fontaine*	*Source*	*Marre*	*Réseau d'adduction d'eau*	*Adduction en eau potable*	*Rivière*	*Total*
Urbain	100,0	100,0	100,0	0,00		0,00		0,00				0,0	100,0
Rural	92,7	96,7	25,5	0,40		47,60		24,0				1,5	100,0
Ensemble	92,8	96,7	25,7	0,40		47,50		23,9				1,4	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

La disponibilité en eau est aujourd'hui une préoccupation mondiale. En effet, la consommation d'eau croit à un rythme effréné. D'où la nécessité d'optimiser l'existant en vue de faire face aux besoins des ménages. Il ressort de ce tableau qu'en milieu urbain, tous les ménages enquêtés affirment que la disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau ne correspond pas à leur besoin journalier. En effet, l'existant ne parvient pas à couvrir les besoins exprimés. En milieu rural par contre, près de deux ménages sur cent affirment que la principale source d'approvisionnement est disponible et satisfaite leurs besoins en eau potable. Parmi ceux-ci, 12,50% affirment se rendre au point d'eau disponible une fois par jour, tandis que 87,50% y vont deux fois par jour pour satisfaire leurs besoins en eau.

Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau			
		Une fois	*Deux fois*	*Trois fois*	*Total*
Urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	
Rural	1,80	12,5	87,50	1,80	
Ensemble	1,80	12,5	87,50	1,80	

Source: Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

Les effets dévastateurs du changement climatique, de la pollution des réserves en eau et de l'augmentation de la demande en eau due au boom démographique observé dans la commune de Banwa depuis quelques années invitent à intensifier des actions de sensibilisation sur l'utilisation de l'eau et à initier un plaidoyer pour que les techniques de potabilisation d'eau soient vulgarisées auprès des ménages. Cela réduirait l'effet des pénuries et favoriserait le vivre ensemble harmonieux surtout que l'eau est aujourd'hui un enjeu pour la satisfaction des besoins vitaux de l'humanité mais aussi pour la stabilité des sociétés.

III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune

Tout point d'eau devrait avoir un dispositif d'entretien et de maintenance afin de pérenniser ce point d'eau, car des pannes peuvent très vite arriver et pourraient empêcher aux ménages de bénéficier de cette offre de service public. Le tableau 3.7 montre que, un peu plus de 10% des ménages enquêtés déclarent que leur principal point d'eau a été en panne au cours des 06 derniers mois. Parmi ces derniers, 30% reconnaissent que les pannes sont gérées dans un délai de moins d'une semaine, contre presque 42% qui estiment que la panne a été gérée dans une période allant d'une semaine à un mois. Lorsqu'on considère les milieux de résidence, il apparait que 100% des répondants en milieu rural déclarent que la panne survenue autour de leur principal point d'approvisionnement n'a pas encore été réparée.

Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d'eau a été panne au cours des 6 derniers mois	Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau					
		Moins d'une semaine	*Entre une semaine et un mois*	*Entre un mois exclu et trois mois*	*Plus, de trois mois*	*Pas encore*	*Total*
Urbain	17,4	26,1	39,1	17,4	,0	100,0	17,4
Rural	7,5	32,1	43,4	13,2	3,8	100,0	7,5
Ensemble	10,5	30,3	42,1	14,5	2,6	100,0	10,5

Source : Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

Pourtant, cette longue attente entraîne des souffrances des populations qui sont obligées de parcourir plusieurs kilomètres pour aller à la collecte de l'eau de base, ce qui contribue à des pertes économiques importantes. D'où la nécessité de créer les Comités de Gestion des points d'eau et renforcer les capacités de leurs membres.

Le tableau 3.8 présente la typologie des acteurs qui interviennent dans la remise en service du principal type de point d'eau en cas de panne. Il ressort que, presque 7% des ménages déclarent les pannes sont habituellement remis en service les Chefs de village/quartier ; alors que presque 10% pensent ces ponts d'eaux qui tombent en panne sont réparés par les comités de gestion du point d'eau ; presque 9% des répondants pense que ce sont les élites, contre moins de 16% de répondants qui pense que ce sont les communes.

Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

Milieu de résidence	Acteur de remise en service du principal type de point d'eau						
	Commune	*Etat*	*Elite*	*Comité de gestion*	*Chef de village / quartier*	*CAMWATER /SNEC/CDE*	*Total*
Urbain	30,0	8,0	18,0	6,0	16,0	16,0	2,0
Rural	12,8	1,6	6,4	11,2	4,8	1,6	8,0
Ensemble	16,4	2,9	8,8	10,1	7,1	4,6	6,7

Source : Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

Les compétences en matière d'approvisionnement en eau ayant été transférées, il est important que la commune intervienne de plus en plus dans la coordination et la gestion des points d'eau. Ceci passe par la création d'une commission de l'eau au niveau de la commune. Par ailleurs, l'analyse du tableau 3.9 met en exergue d'autres acteurs impliqués dans la gestion et l'entretien communautaire des principaux points d'eau.

Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

		Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau				
		COGES	Commune	CAMWATER	Communauté	Autres
Strate de résidence	Urbaine	36,0	34,0	24,0	40,0	16,0
	Rurale	29,3	17,6	8,5	24,5	46,8
	Total	30,7	21,0	11,8	27,7	40,3

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Il ressort que la plupart des problème de gestion, d'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau en cas de panne par les communautés, 27,7%; les COGES 30,7% ; la commune 21% et les Autres partenaires 40,3%. Ceci montre que le comité de gestion se prend mieux en charge dans ce domaine. Ce qui est à encourager. Toutefois, la forte implication du COGE ne devrait pas pousser le Maire à se rétracter. La faible intervention de la Mairie dans la réparation des pannes pourrait diminuer l'impact des efforts consentis jusque-là en matière d'approvisionnement des populations en eau potable.

A cet effet, le tableau 3.10 ci-dessus analyse la contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES. En ce qui concerne cette contribution, les ménages de la zone urbaine ne participent pas financièrement au fonctionnement du COGES. En milieu Rural, les ménages contribuent en moyenne à hauteur de 14245 F par année au fonctionnement du COGES. Ce montant est trois fois moins élevé en zone urbaine. Le plus souvent, les contributions sont varient entre 500 fcfa et 1000 fcfa, en dehors des chefs et responsables qui peuvent donner un peu plus en fonction de leur générosité.

Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES	Montant moyen de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES						
				Jour	Semaine	Mois	Trimestre	Semestre	Année	Total
Urbain	5 634,4	44,4	11,1	11,1	22,2	44,4	,0	11,1	100,0	5634444,4
Rural	14 245,7	38,7	3,2	12,9	32,3	6,5	3,2	41,9	100,0	14245509,7
Ensemble	12 308,0	40,0	5,0	12,5	30,0	15,0	2,5	35,0	100,0	12308020,0

Source : Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

Le tableau 3.10 montre également que 5% des répondants trouve le montant de la contribution élevé. Par conséquent, des actions devraient être menées pour renforcer ou redynamiser les COGES et renforcer leurs capacités sur la gestion transparente des fonds ainsi collectés auprès des populations.

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

Notons que ces caractéristiques concernent la distance et du temps mis pour atteindre le principal point d'approvisionnement en eau. En effet, pour répondre au besoin d'accès à l'eau potable, l'ONU a fixé des normes minimales à respecter dans le secteur de l'approvisionnement en eau. Parmi les indicateurs suggérés, figure la distance maximale à parcourir qui est de 500 m. En améliorant l'accessibilité à l'eau, la Commune permettrait aux ménages d'économiser chaque année des centaines d'heures à investir pour mieux gagner leur vie. En effet,

l'approvisionnement en eau se fait par les jeunes et les femmes, et cette eau est transportée sur leurs têtes et sur de longues distances.

Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

Milieu de résidence	Distance moyenne du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau	Temps moyen (en minutes) d'attente au point d'eau	Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau	Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau				
					Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais
Urbain	266,7	23,5	19,1	12,3	2,0	20,0	68,0	10,0	0,0
Rural	648,4	10,3	7,4	6,5	12,2	35,6	41,0	9,0	2,1
Ensemble	612,0	13,1	9,9	7,7	10,1	32,4	46,6	9,2	1,7

Source : Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

Par conséquent, réduire cette distance apporterait aux femmes des gains de temps pour leurs travaux ménager ou champêtre et aux jeunes suffisamment de temps pour étudier leurs leçons. A cet effet, le tableau 3.11 revèle qu'en milieu urbain, la distance moyenne pour atteindre le principal point d'eau est de 267 mètres, contrairement au milieu rural, où les distances paraissent plus longues allant à plus de 612 mètres. Concernant le temps mis, la plupart des ménages enquêtés mettent en moyen 13 minutes de marche à pieds pour atteindre le principal point d'approvisionnement en eau de boisson, et le temps d'attente au point d'eau est de 10 minutes en moyenne. Tout ceci peut justifier pourquoi la plupart des répondants sont satisfaits du service que leur rend leur principal point d'eau, car ils mettent moins de temps à y aller et à s'approvisionner. En effet, le tableau 3.11 montre que, dans l'ensemble, un peu plus de 32,4% des ménages enquêtés sont satisfaits, alors que 10% seulement sont très satisfait et 1,7% exprime un mécontentement total. Cette situation souligne la nécessité d'étendre le réseau des points d'eau, afin de les rapprocher davantage des populations.

Par ailleurs, si la distance parcourue pour atteindre les principaux points d'eau n'est pas en réalité un problème à resourdre, la qualité de l'eau consommée préoccupe les populations de la Commune de Banwa davantage. Le tableau 3.12 montre que parmi les ménages enquêtés, un peu plus de 20% estiment que leur eau de consommation a une odeur contre un peu plus de 18,9% qui pensent que l'eau a un goût. Également, 25,6% estiment que l'eau a une couleur. Ce qui montre que ces populations sont certainement exposées à des risques des maladies hydriques. Par conséquent, des campagnes de sensibilisation sur les techniques de potabilisation de l'eau devraient être menées auprès des populations de la commune.

Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

Milieu de residence	Proportion (%) des ménages ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau :

	a une d'odeur	*a un goût*	*a une couleur*
Urbain	34,0	34,0	36,0
Rural	17,6	14,9	22,9
Total	21,0	18,9	25,6

Source : Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune

En effet, dans la continuité du développement endogène et du transfert des compétences, il est tout à fait normal que les populations interpellent qui de droit pour lui exprimer ses doléances concernant la fourniture en eau potable. A cet effet, le tableau 2.13 montre que la plupart de temps, il est plus facile de faire une demande à une élite à travers lui, à la mairie plutôt qu'à l'état à travers le sectoriel.

Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

Milieu de résidence	**Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois**	**Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :**								**Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfaite**
		Au Maire	A l'Etat	A une élite	Au Comité de gestion du point d'eau	Au Chef de village/ quartier	A l'Autorités administratives	A Camwater/SNEC	A Autre	
Urbain	30,4	11,8	17,6	76,5	23,5	41,2	11,8	17,6	,0	64,7
Rural	15,0	57,5	17,5	57,5	30,0	15,0	10,0	7,5	2,5	30,0
Ensemble	17,7	43,9	17,5	63,2	28,1	22,8	10,5	10,5	1,8	40,4

Source : Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

A cet effet, on peut relever que, un peu plus de 63% des répondants déclarent avoir fait une demande auprès d'une élite ; sensiblement 44% auprès de la mairie ; 28% auprès du Comité de gestion du point d'eau. Par ailleurs, l'analyse du tableau 3.13 permet également d'apprécier la proportion des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait. Il ressort que, dans l'ensemble, seul 40,4% ont été satisfait. En milieu urbain, presque 65% des répondants déclarent que leur demande a été satisfaite, contrairement au milieu rural, où la plupart des requêtes reste sans suite. Ceci dénote de la nécessité de renforcer les capacités des populations sur les mécanismes de gestion des plaintes et de doléance. Également les élites et les comités de développement doivent prêter une grande attention aux doléances des populations, puisqu'il semble que c'est vers eux qu'il est plus facile d'exprimer les besoins.

Tableau 3.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

Milieu de résidence	Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau			
		Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	**Total**

Urbain	2,1	90,9	,0	9,1	100,0
Rural	1,8	83,3	8,3	8,3	100,0
Ensemble	2,0	87,0	4,3	8,7	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

Par ailleurs, l'analyse du tableau 3.14 présent la réparation des ménages dont leur besoin exprimé en eau potable a été satisfait et l'intervalle du temps mis la satisfaction. Il ressort que, le temps moyen mis entre l'expression du besoin et la réponse favorable est de deux mois. Dans l'ensemble, 87% des ménages enquêtés estiment que leur demande a été satisfaite en moins d'un mois, alors que 4,3% pensent que cela a été fait Entre un mois et trois mois plus tard. Cela implique que l'autorité compétente, qui est la commune en raison des compétences transférées, doit être plus à l'écoute des populations à fin de réduire les délais de fourniture de fourniture en eau potable dans la commune, lorsque le besoins se fait ressentir.

Par ailleurs, l'analyse des raisons de non satisfaction des services de l'hydraulique permet d'identifier les domaines prioritaires et d'orienter les actions de la Commune vers la satisfaction des besoins les plus urgents. A cet effet, le tableau 3.15 ci-après nous donne de constater que 65,5% des répondants ne sont pas satisfaits du service rendu par le principal point d'approvisionnement en eau potable dans la commune de Banwa. Parmi les ménages n'on satisfaits des services de ce secteur, plusieurs facteurs sont incriminés, les plus importants étant l'insuffisance des points d'eaux 22,7% ; la mauvaise qualité de l'eau et la mauvaise gestion des points d'eau 15,6%. Par conséquent, des actions de multiplication des sources d'approvisionnement et de potabilisation de l'eau relèveraient le taux de satisfaction des populations. De même il serait important d'accorder une attention particulière à l'amélioration des mécanismes de gestion des points d'eau.

Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

Milieu de résidence	**Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable**	**Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :**						
		Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autre
Urbain	64,3	22,2	16,7	30,6	27,8	27,8	11,1	2,8
Rural	65,8	10,3	14,3	21,1	13,1	13,1	1,1	2,9
Ensemble	65,5	12,3	14,7	22,7	15,6	15,6	2,8	2,8

Source : Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

La perception de la qualité des services de l'hydraulique captée en partie au moyen des appréciations des services et l'analyse de la satisfaction est complétée par les actions

susceptibles d'être entreprises par les populations elles-mêmes en vue d'améliorer l'offre des services de l'eau de consommation. A cet effet, l'analyse du tableau 3.16 revèle que des ménages enquêtés sont prêts à contribuer à la construction des points d'eau supplémentaires, afin de combler les besoin en eau dans leurs localités. Cette contribution est multiforme, notamment à travers la donation des sites pour d'éventuels projets de construction des points d'eau ; des plaidoyers auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..) ; l'amélioration de la qualité de gestion des points d'eau ; des contributions financières et la redynamisation des comités de gestion. En tout état de cause, tout ceci montre que, pour répondre aux besoins en adduction d'eau potable, la Commune doit préparer des programmes pluriannuels d'interventions pour une gestion concertée des ressources en eau avec l'Etat, les élites, les autres partenaires et les usagers qui contribuent à la mise en œuvre des interventions diverses.

Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable

Milieu de résidence	**Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :**										
	Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autres
	Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	Donation du site de construction d'un point d'eau	Plaidoyer auprès des donateurs	Redynamisation/mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point	Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des comptes-rendus sur la gestion du point d'eau	Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	
Urbain	48,2	42,9	44,6	28,6	7,1	7,1	7,1	12,5	17,9	12,5	10,7
Rural	31,6	17,3	22,2	19,9	5,3	5,6	3,4	6,4	10,2	8,3	47,4
Ensemble	34,5	21,7	26,1	21,4	5,6	5,9	4,0	7,5	11,5	9,0	41,0

Source : Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

III.3 Services de santé

Depuis une décennie, le gouvernement camerounais est s'attelle à implémenter la couverture santé universelle dans l'optique d'assurer la santé et le bien-être aux populations. Cet objectif fait échos à l'objectif de développement durable n°3 qui vise à donner les moyens de mener une vie saine et promeut le bien-être de tous à tous les âges. L'objectif de cette section est d'analyser le niveau de satisfaction des ménages enquêtés en ce qui concerne l'accès aux services de santé. Ce d'autant plus

que l'accès aux soins de qualité est l'un des indicateurs clés de l'Indice de Développement Humain permettant de mesurer le taux de développement des pays du monde selon le Programme des Nations Unies pour le Développement. L'utilisation des formations sanitaires, la caractérisation du petit matériel utilisé dans ces formations sanitaires et le financement des soins au sein de formations sanitaires feront l'objet d'analyse dans les lignes suivantes.

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

L'objectif de cette sous-section est d'analyser l'utilisation des formations sanitaires dans la Commune. Il est nécessaire à ce niveau d'analyser la répartition dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence, les raisons de choix opérés par les ménages et l'accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.

Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence		Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge			
		Publique	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total
Strate de résidence	Urbaine	96,4	3,6	,0	100,0
	Rurale	83,1	8,6	8,3	100,0
	Total	85,4	7,8	6,8	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Dans la Commune de Banwa, 83,1% de ménages fréquentent les formations sanitaires publiques contre 8,3% du privé confessionnel et 8,6 du privé laïc en zone rurale. Ce constat général couvre une réalité plus subtile. En effet, le tableau 3.17 révèle qu'en milieu urbain 96,4% de ménages ont recours aux hôpitaux. Pour ce qui est des ménages résidants dans l'espace rural, alors que 83,1% consulte les hôpitaux publics, 16,9% se soignent dans les formations sanitaires privées.

L'action de ces formations sanitaires privées aux côtés d'institutions sanitaires privées aide à couvrir le besoin des ménages en soins de santé et renforce le partenariat public privé. Toutefois, selon une étude de l'institut national des statistiques du Cameroun, le taux de pauvreté en 2014 est de 37,5% vivant en milieu rural.

Au regard de ce qui précède, il serait très important de savoir les raisons qui poussent certains ménages à préférer se rendre dans une formation sanitaire privée. C'est dans cet élan que le tableau suivant présente la répartition de ces ménages en fonction de leurs raisons

Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Milieu de résidence	Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :

		Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres à préciser
Strate de résidence	Urbaine	100,0	50,0	50,0	50,0	,0	,0	,0
	Rurale	42,2	22,2	22,2	77,8	68,9	53,3	2,2
	Total	44,7	23,4	23,4	76,6	66,0	51,1	2,1

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Au regard du tableau ci-dessus la raison la plus importante qui amène à préférer la formation sanitaire privée est la proximité entre la formation sanitaire. Ces ménages en milieu rural représentent 42,2 %.

Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

		Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ?					
Milieu de résidence		CS/CSI	Hôpital/CMA	Hôpital de district	Hôpital de régional	Hôpital de référence	Total
Strate de résidence	Urbaine	54,5	36,4	9,1	,0	,0	100,0
	Rurale	53,0	39,1	5,7	,9	1,3	100,0
	Total	53,3	38,6	6,3	,7	1,1	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Il ressort dans l'analyse de ce tableau que 54,5% des ménages de la zone urbaine fréquente les formations sanitaires publiques CS/CSI et 36% des CMA. Par ailleurs, 53,3% des enquêtés du milieu Rural déclarent que leur principale formation sanitaire publique est le CS/CSI suivi des CMA. Toutefois, malgré la présence du CMA dans la commune d'autres préfèrent se rendre dans l'hôpital de District c'est-à-dire 5,7%.

Tableau 3.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

		Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne (en m) d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
Milieu de résidence		Oui	Non	Total		
Strate de résidence	Urbaine	67,3	32,7	100,0	6444,0	48,7
	Rurale	50,9	49,1	100,0	2666,9	85,8
	Total	54,0	46,0	100,0	3395,8	78,6

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

En milieu urbain, 67,3% des ménages déclarent que la principale formation sanitaire fréquentée est pas la plus proche. Ceci pourrait s'expliquer par l'existence d'un CSI à quelques mètres d'un CMA. En milieu rurale en revanche, ce chiffre est de 50,9% ce qui s'explique par l'existence de quelques FOSA en milieu rural, mais aussi par le fait du faible équipement et d'une certaine

indisponibilité/ insuffisance du personnel en milieu rurale. Les ménages préfèreraient donc parcourir plusieurs kilomètres à la recherche des soins de santé adéquats comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence		Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
					Bon	Passable	Mauvais	Total
Strate de résidence	Urbaine	1267,3	34,5	50,9	10,9	81,8	7,3	100,0
	Rurale	2481,1	50,0	23,5	30,4	67,4	2,2	100,0
	Total	2246,8	47,0	28,8	26,7	70,2	3,2	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

D'après le tableau 3.23 ci-dessous 44,9% des ménages déclarent qu'ils parviennent à avoir les médicaments dans les formations sanitaires en milieu rural contre 31 ,3% qui ne parviennent pas à avoir les médicaments. Tandis que dans le milieu urbain seulement 20% des ménages déclarent que les médicaments sont toujours disponibles. Ceci montre qu'il y'a près de 80% des répondant qui n'ont accès aux médicaments en milieu rural.

Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Strate de résidence	Urbaine	20,0	21,8
	Rurale	56,1	31,3
	Total	49,1	29,5

Cette situation d'absence des médicaments dans le principal centre de santé peut expliquer les raisons de non satisfaction des ménages enquêtés. Toutefois, le tableau 2.24 revèle que parmi les ménages non satisfaits, un peu plus de 81% le sont en raison de l'éloignement des formations sanitaires ; presque 30% en raison de l'insuffisance des équipements. D'autres rasons sont évoqués, notamment la mauvaise qualité des soins de santé, l'absentéisme du personnel, et la mauvaise qualité des soins offerts.

tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :

		Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité des équipements	Insuffisance des équipements	Autres (à préciser)
Strate de résidence	Urbaine	60,0	10,0	40,0	20,0	40,0	20,0	20,0	50,0	,0
	Rurale	85,2	9,3	13,0	1,9	7,4	29,6	11,1	25,9	9,3
	Total	81,3	9,4	17,2	4,7	12,5	28,1	12,5	29,7	7,8

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.25 présente quelques actions dans le sillage de l'engagement citoyen, en vu de l'amélioration de la qualité des soins de santé dans la commune de Banwa.

Tableau 3.25 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :											Autres à préciser
	Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires	Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé		
	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	L'accueil et la prise en charge des patients	La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Subvention de la COSA	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	
Urbaine	20,0	65,5	36,4	7,3	12,7	9,1	5,5	9,1	23,6	18,2	3,6	16,4
Rurale	19,6	27,0	14,8	5,7	6,5	4,3	5,2	12,6	5,7	4,3	2,6	50,0
Total	19,6	34,4	18,9	6,0	7,7	5,3	5,3	11,9	9,1	7,0	2,8	43,5

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Il ressort que, un peu plus de 34% des répondants sont prêt à s'engager dans la réalisation des Plaidoyers auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires ; 18,9% sont pour le plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires. D'autres actions telles que la réalisation des plaidoyers auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires ; L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements ; La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière ; La négociation des jumelages et intercommunalités ; etc. D'où la nécessité de donner à ces actions potentielles un cadre incitatif afin d'aménager les populations à réellement s'engager.

III.4 Services de l'éducation

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

Le tableau 3.26 ci-dessous présente le pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement. En milieu urbain le pourcentage des enfants en cycle maternel et primaire dans le secteur public est relativement élevé par rapport aux établissements laïc et confessionnel respectivement de l'ordre de 85% et 11,11%. Idem pour le 1er et le second cycle.

Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

	Cycle d'enseignement																			
	Maternel			Primaire				Secondaire 1er cycle				Secondaire 2ème cycle		Professionnelle		Total				
	Dans quel ordre d'enseignement fréquente			Dans quel ordre d'enseignement fréquente				Dans quel ordre d'enseignement fréquente				Dans quel ordre d'enseignement fréquente		Dans quel ordre d'enseignement fréquente		Dans quel ordre d'enseignement fréquente			
	Public	Privé Laïc	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total	Public	Total	Privé Laïc	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total
Urbaine	85,7	14,2	100	88,8	11,1	0	100	100	0	0	100	100	100	0	0	92,3	7,6	0	100
Rurale	75	25	100	85,4	4,1	10,4	100	75,8	13,7	10,3	100	100	100	100	100	82	10	8	100
Total	78,9	21	100	85,9	5,2	8,7	100	81,5	10,5	7,8	100	100	100	100	100	84,1	9,5	6,3	100

Source : Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

Le tableau 3.27 traduit les préférences du privé au public En milieu urbain, 50% des ménages déclarent la raison de la préférence du privé au public est la proximité avec le milieu de résidence. Ceci pourrait s'expliquer par la réduction des couts d'un établissement privé. En milieu rurale, ce pourcentage est beaucoup plus faible de l'ordre de 38,88 pour l'éloignement et en termes de cout de l'ordre de 33,33% mais la qualité n'y étant pas. Ceci s'explique par l'existence du faible équipement et d'une certaine indisponibilité/ insuffisance du personnel en milieu rurale.

Tableau 3.27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

		Raisons de préférence du privé au public		
Milieu de résidence		Éloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Strate de résidence	Urbaine	50	50	50
	Rurale	38,8	33,3	94,4
	Total	40	35	90

Source : Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

Le tableau 3.28 ci-dessous révèle un constat pertinent, à savoir que l'existence/ la présence d'un établissement scolaire public (Maternel, Primaire, Secondaire, Formation professionnelle) en milieu urbain a un pourcentage beaucoup plus élevé qu'en milieu rural soit respectivement : 32%, 32%, 30%, 21%.

Tableau 3.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

		Existence d'un établissement scolaire public			Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
					Oui	Non	Total
		Strate de résidence					
Cycle disponible dans le village / quartier du ménage		Urbaine	Rurale	Total			
	Maternel	32,1	22,9	24,5	68,3	31,6	100
	Primaire	32,1	21,4	23,2	68	32	100
	Secondaire	30,3	12,7	15,8	64,7	35,2	100
	Formation professionnelle	21,4	9,7	11,8	60,5	39,4	100
Cycle	Total	29,0	16,7	18,8	66,2	33,7	100

Source : Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

L'observation du tableau 3.29 se concentre sur la distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence. Il en ressort que, les distances parcourues en milieu rural sont plus élevé qu'en milieu urbain, quel que soit le cycle d'enseignement. Le même constat peut être relevé en ce qui concerne le temps mis pour atteindre l'établissement scolaire. Cela suppose qu'il existe des zones rurales non couvertes en structures scolaires secondaires dans la Commune de Banwa.

Conséquent, des actions doivent être menés en vue de la réalisation de la carte scolaire, mais également de combler les besoins en éducation.

Tableau 3.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

cle disponible	Strate de résidence					
	Urbaine		Rurale		Total	
	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	stance moyenne parcourue	emps moyen mis	Distance moyenne parcourue	mps moyen mis
Maternel	41,9	3,2	42,4	0,6	42,3	1,1
Primaire	67,3	4,2	196,2	3,9	173,8	3,9
Secondaire	173,2	10,9	178,1	6,7	177,2	7,5
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0
Total	70,6	4,6	104,2	2,8	98,3	3,1

Source : Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

Les caractéristiques des structures scolaires de la Commune de Banwa sont définies à travers la disponibilité des infrastructures. A cet effet, l'examen du tableau 3.30 indique que 7,1% de répondant déclarent que les écoles primaires disposent d'un cycle complet. En outre, les salles de classes ne sont disponibles pour tous les niveaux d'enseignement, puisque 7,5% déclarent que l'établissement où fréquentent leur enfants dispose d'une salle par niveau. Ce tableau revèle également absence de distribution des manuels dans les établissements scolaires. Ces résultats indique des efforts doivent être faits dans le sens de l'amélioration de l'équipement scolaire dans la commune de Banwa.

Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle disponible	Strate de résidence											
	Urbaine				Rurale				Total			
	a un cycle complet	A une salle par niveau	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous	Distribution de livres scolaires	a un cycle complet	A une salle par niveau	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous	Distribution de livres scolaires	a un cycle complet	A une salle par niveau	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous	Distribution de livres scolaires
Maternel	5,3	7,1	7,1	3,5	2,6	2,2	2,6	0	3,1	3,1	3,4	0,6
Primaire	10,7	10,7	10,7	1,7	9	9	9,7	4,5	9,3	9,3	9,9	4
Secondaire	12,5	12,5	14,2	0	8,2	7,8	8,2	0	9	8,6	9,3	0
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	7,1	7,5	8	1,3	4,9	4,7	5,1	1,1	5,3	5,2	5,6	1,1

Source : Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

En effet, La distribution du matériel didactique est une compétence transférée à la Commune. Jusqu'à présent, cette dernière se limite à la distribution du paquet minimum. En outre, la caractérisation des structures du cycle de la formation professionnelle n'est pas faisable, les données collectées n'ayant pas été significatives pour l'investigation. Le tableau 3.31 présente Le nombre moyen d'élève par salle de classe et la répartition par pourcentage des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe.

Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle disponible		Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
			Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
Cycle	Maternel	28,2	100	0	0	100
	Primaire	31,7	71,4	22,8	5,71	100
	Secondaire	40,7	68,5	22,8	8,5	100
	Formation professionnelle	.	0	0	0	0
	Total	35,0	74,3	19,5	6,0	100

Source : Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

L'on relève qu'en cycle maternel la présence d'un enseignant de manière régulière est primordiale 100% pour un effectif moyen de 29 élèves par salle. S'agissant su cycle primaire et secondaire quelque soit l'effectivité de la présence de l'enseignant le nombre moyen d'élève ne varie pas ou peu.

Tableau 3.32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence
Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

Cycle disponible		Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
		Non-respect des horaires	Durée	Réunion d'information et non d'échanges	Non reddition des comptes	Autres (à préciser)
Cycle	Maternel	28,5	42,8	28,5	0	42,8
	Primaire	15,7	10,5	15,7	15,7	68,4
	Secondaire	18,1	0	18,1	9,0	63,6
	Total	18,9	13,5	18,9	10,8	62,1

Source : Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

Le tableau 3.32 présente la proportion des ménages qui ne participe pas aux réunions de l'APEE suivant la disponibilité des cycles. En cycle maternel, la proportion des ménages dans la commune qui ne participant pas aux réunions de l'APEE mettent en avant la durée soit 42% et autres à préciser 42,85. Au niveau du primaire et du secondaire d'autres raisons sont avancées mais ne seront pas évoquées représentent respectivement 68,63% et 63,63%.

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

L'évaluation du coût et de la qualité des services de l'éducation s'intéresse à la fois aux frais exigibles, au jugement des répondants par rapport à ces frais et aux frais additionnels payés par les parents d'élèves. En ce qui concerne les frais d'inscription, on constate que la totalité des ménages enquêtés les payent, comme le montre le tableau 3.33. Le montant moyen de l'APEE se situe au environ de 11 000F, alors que celui de l'inscription est 15000. Ceci dénote de la cherté de l'éducation dans la commune de Banwa. Plus d'une personne sur 2 estime que ces montant sont élevé.

Tableau 3.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle disponible	Dépense moyenne (FCFA)			Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé		Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
	Montant de l'inscription	Montant de l'APEE	Montant total des autres frais	Élevé	Raisonnable	
Maternel	10791,6	7483,3	916,6	50	50	0,9
Primaire	9297,1	7371,4	1165,7	62,8	37,1	3,7
Secondaire	21951,4	15985,7	4860	77,1	22,8	4
Formation professionnelle	.	.	.	0	0	0
Total	14917	11064,6	2706	67	32,9	2,1

Source : Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

Pour ce qui est des frais supplémentaires, les données collectées ne sont pas significatives pour cette investigation, car seulement 2% se sont prononcés par rapport à la question. Ceci montre que les actes de corruption n'ont pas une forme perceptible dans le secteur de l'éducation.

Par ailleurs, la Loi N0 98/004 du 4 avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun dispose en son Titre II, Article 12 que le financement de l'éducation est assuré par les dotations budgétaires de l'État, les allocations budgétaires des collectivités territoriales décentralisées, les contributions des partenaires de l'éducation, les dons et legs et toute autre contribution prévue par la loi. L'appréciation des services de l'éducation dans ce cadre passe par l'examen de l'intervention des principaux acteurs du développement dans la réfection des salles de classes endommagées. C'est l'objectif du tableau 3.34. ci-dessous.

Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle disponible		Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagées :					
		L'APEE	Le Maire (Commune)	Une organisation du village	Le MINEDUB MINESEC MINEFOP	Les Élites	Autres partenaires (à préciser)
	Maternel	2,2	0,6	0,9	0,6	0	0,6
	Primaire	9,0	1,5	2,4	2,1	0	0,9
	Secondaire	6,5	2,4	1,5	2,4	0,6	1,8
	Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0
Cycle	Total	4,4	1,1	1,2	1,3	0,1	0,8

Le tableau 3.34 présente la proportion des ménages déclarants que les ouvrages sociaux endommagés au sein de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur et selon le cycle de l'enseignement. Ce tableau nous renseigne sur la grande implication de l'État dans les travaux de réfections a tous les niveaux des cycles disponibles. Les élites n'apparaissent qu'au niveau du secondaire avec les travaux de réfections pour une participation de 0,62%. Les autres partenaires à préciser dans les travaux de réfections interviennent a tous les niveaux des cycles disponibles. Ces partenaires peuvent être entre autre le PNDP.

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Au Cameroun, l'APEE est le plus grand pourvoyeur de fonds dans l'entretien et la maintenance des infrastructures scolaires et cela impacte la gestion des contributions des parents d'élèves au regard de ses missions. Le financement de l'État ne couvre pas les besoins de ce secteur. A cet effet, le tableau 3.35 représente la proportion des ménages non satisfaits des services d'éducation selon les cycles d'enseignement et la raison de la non satisfaction. Il apparait que, 44% des répondants estiment que les écoles sont trop éloignées. 40% sont non satisfait à cause de l'Insuffisance d'équipements scolaire et l'insuffisance des écoles également. D'autres raisons de non satisfaction concerne entre autre la qualité des enseignements, le coût élevé de la scolarité. Par conséquent, des actions doivent être menées pour améliorer l'accès à l'éducation dans la commune de Banwa.

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Les actions des populations de la Commune de Banwa en faveur de l'amélioration du secteur de l'éducation sont multiples, et clairement illustrées dans le tableau 3.36. Ces actions s'inscrivent dans le sillage de l'engagement citoyen. A cet effet, ces actions des ménages sont prioritairement la prime d'excellence aux écoles ; la sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle ; le plaidoyer pour l'affection du personnel. Ces actions sont en droite ligne avec la notion de l'engagement citoyen, qui est d'abord et avant tout une participation vers un engagement citoyen.

Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :

	Prime d'excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l'autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l'affection du personnel	Autres
Maternel	1,2	1,2	0,6	0,6	0,9	0,6	1,8
Primaire	4,0	2,1	2,7	2,48	1,8	0,9	5,2
Secondaire	2,7	3,1	2,7	0,9	2,4	2,4	4,3
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0

Source : Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

Lorsque l'on s'engage, c'est que l'on contribue à la vie de sa communauté, et au bien être commun. L'engagement renforce les liens de solidarité en stimulant les sentiments d'appartenance à cette communauté. Aujourd'hui, à l'ère de la mondialisation et de l'altermondialisation, cette communauté se définit par l'entremise de structures de proximité (quartier), mais se propulse également au-delà des municipalités. À cet effet, le tableau 3.37 fait ressortir les actions en lien avec l'engagement citoyen au niveau de la commune de Banwa.

Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Cycle d'enseignement	**Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :**									
	Participation aux activités de l'école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indélicats	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein	Diffusion des comptes-rendus de la gestion de l'APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres
Maternel	0,9	1,2	0,6	0	0	0,3	0,3	0,3	0	1,8
Primaire	3,4	2,7	3,1	0,9	0,3	1,5	1,5	1,2	0,9	4,9
Secondaire	3,4	2,7	0,6	1,5	0,9	0,9	0,9	0,919	0,9	4,9
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

Il s'avère que, es ménages sont prêt à s'engager dans la Participation aux activités de l'école secondaire ; le payement des Primes aux bons enseignants du secondaire. Concernant l'école primaire, les répondants sont prêt pour la Participation aux activités de l'école, et renforcement des relations parents-enseignants.

III.5 Fourniture des services communaux

Cette section se concentre dans un premier temps sur la caractérisation de la fourniture de l'offre des services communaux, les Contraintes dans la fourniture des services communaux, l'appréciation de ces services communaux par les populations, l'engagement citoyenne et les actions envisagées en vue

de l'amélioration des services communaux.

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

Le tableau 3.38 nous renseigne sur l'ensemble des services offerts par la commune de Banwa en fonction du temps mis. Il ressort que l'établissement des actes de décès, la délivrance des documents d'urbanisme et la gestion des déchets apparaissent comme les tâches réalisées en minutes. Par ailleurs, La légalisation des documents, l'établissement des actes de naissances et l'aménagement des aires de jeux requiert plus de temps (jours).

Tableau 3.38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal		Temps mis pour obtenir le service communal Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ?							
		En cours	Minute	Heure	Jour	Semaine	Mois	Année	Total
Service	Acte de naissance	,0	0	25	25	8,3	33,3	8,3	100,0
	Acte de décès	33,3	33,3	0	0	0	33,3	0	100,0
	Légalisation des documents officiels	,0	0	100	0	0	0	0	100,0
	Délivrance des documents d'Urbanisme	,0	75	25	0	0	0	0	100,0
	Aménagement des voiries	,0	0	0	100	0	0	0	100,0
	Gestion des déchets /assainissement	,0	50	0	50	0	0	0	100,0
	Eclairage public	,0	0	0	0	0	33,3	66,6	100,0
	Aménagement des aires de jeux	,0	0	50	0	50	0	0	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Le tableau 3.39 conforte les analyses obtenues au tableau précédent et donne les causes de lenteur sur l'offre des services communaux. En effet, la légalisation des documents officiels, la délivrance des documents d'urbanisme et l'aménagement des voiries ont respectivement pour principales sources de lenteur : le personnel absent 100%, absence de matériel de travail 100% et enfin 100% pour la mauvaise organisation des services.

Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

	Cause du temps long ou très long pour rendre service			
	Personnel indisponible/absent	Absence de matériel de travail	Mauvaise organisation des services	Total

Service	Acte de naissance	11,1	66,6	22,2	100,0
	Acte de décès	,0	100	0	100,0
	Légalisation des documents officiels	100,0	0	0	100,0
	Délivrance des documents d'Urbanisme	0,0	100	0	100,0
	Aménagement des voiries	0,0	0	100	100,0
	Gestion des déchets /assainissement	0,0	100	0	100,0
	Eclairage public	0,0	50	50	100,0
	Aménagement des aires de jeux	0,0	100	0	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

Le Tableau 3.41 représente la proportion des ménages à la participation des activités de la commune en fonction de strate de résidence. En milieu urbain, l'accompagnement du quartier dans les actions de développement est à hauteur de 37% et l'implication du quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement ne représentent que 5,4%.

En milieu rurale, l'implication du village dans la programmation et la budgétisation des actions du développement sont sensiblement dans les mêmes que dans la strate urbaine soit 5,3%. Par contre, dans l'accompagnement du village dans les actions de développement ne représente que 17,29% ou elles devraient être plus importantes.

Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

Service communal		Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	Communication sur le budget annuel	Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière	Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement
Strate de résidence	Urbaine	0,0	0	0	37,5	5,4
	Rurale	0,8	0	0,3	17,2	5,3
	Total	0,6	0	0,3	20,8	5,3

Source: Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Le tableau 3.43 décrit les actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service par la commune en fonction de la strate de résidence. Dans la strate urbaine, l'implication

des ménages se fera à 33% au niveau contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté, à 50% dans l'alimentation et exploitation des boîtes à suggestion, participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes), à 25% avec consultation du babillard de la commune, suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires, 17% sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires, 30% adhésion des ménages à des groupes d'écoute des radios communautaires, et enfin 23% des ménages dans participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune. Quant au milieu rural, l'implication des ménages se fera à 21% au niveau contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté et 51% dans les autres aspects non évoqués ici.

Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence											
		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
Service communal		Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	Autres
Strate de résidence	Urbaine	33,9	50	33,9	25	7,1	14,2	17,8	30,3	23,2	16,1
	Rurale	21,1	13,5	18,7	15,7	4,5	6,0	12,7	8,6	12,4	51,9
	Total	23,3	19,8	21,4	17,3	4,9	7,4	13,6	12,4	14,2	45,7
Source : Enquête CCAP2, commune 2022											

Source : Enquête CCAP2, commune de Banwa 2022

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

La participation des citoyens à la planification communautaire s'est rapidement développée au cours des dernières années, au point de devenir une pratique assez courante et souvent louée dans les démocraties modernes. La participation citoyenne c'est le fait d'associer les populations d'une communautés à l'élaboration des politiques de leur propre développement. C'est un processus interactif et itératif de délibération entre les populations et les organisations et entre les populations et les représentants du gouvernement dans le but de contribuer de manière significative à des décisions de politique publique spécifiques d'une manière transparente et responsable (Phillips et Orsini, 2002). Il apparait par conséquent comme un processus de planification reflétant les spécificités politiques, économiques et socioculturels d'une localité (Garrigues, 2017 ; Mitra et al., 2020).

A cet effet, la décentralisation et l'engagement des citoyens, se sont combinées pour faire de la participation des citoyens une exigence essentielle de tout projet communautaire. En effet, la participation de population à l'offre des services publics permet d'abord de satisfaire leur désir légitime de prendre part à des décisions qui influent sur leur existence et leur mode de vie ; mais elle permet aussi d'identifier les besoins à satisfaire prioritairement, de mobiliser les ressources disponibles et de répartir au mieux les services ou les produits susceptibles de satisfaire ces besoins. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'étude sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les territoires communaux à travers l'opération ScoreCard mené dans la commune de Banwa, avec le soutien du PNDP. Cette opération avait pour objectif général de capter la perception des populations sur la satisfaction de l'offre des services publics dans quatre secteurs : hydraulique, santé, éducation et services communaux et l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique avec pour objectif de faciliter la mise en œuvre des solutions endogènes ainsi qu'une forte implication des populations à la base.

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

La présente section se décompose en 4 axes principaux : la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d'évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- Être élu local au moins pour le poste du Président ;
- Résider de préférence dans la Commune ;
- Être disponible ;
- Avoir une connaissance de la Commune ;
- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- Maîtriser le processus de planification locale ;
- Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;
- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives …) ;
- Éveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la commune ;
- Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs :
- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.
Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.
Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invité à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences.
Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

- **Le président :**
- **Le rapporteur :**
- **Les membres** :

- 01 représentant de la sous-préfecture ;
- 02 représentants de la société civile au niveau communal
- 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
- 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'eau ;
- 02 leaders d'opinion au niveau local ;
- 02 leaders religieux ;
- 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes).

PLAN D'ACTIONS DU CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE EN VUE DE LA CONDUITE DES CHANGEMENTS

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
Approvisionnement en eau potable										
Améliorer l'accès à l'eau potable	Impliquer les populations dans la gestion des points d'eau	Redynamisation des COGES points d'eau existant	*-Chef du village -President du COGES*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de réunion de redynamisation des COGEs*	*25%*	*100%*	*Communes de Banwa*	
		Création de nouveau COGES	*Responsable secteur eau CCD*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de réunion de création des COGEs*	*30*	*100*	*Communes de Banwa*	
		Formation / recyclages des GOGES	*Responsable secteur eau CCD*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de réunion de formation des COGEs*	*10*	*50*	*Communes de Banwa*	
	Améliorer la qualité de l'eau potable	Organisation de séance de formation de population sur la chaine de l'eau	*Responsable secteur eau CCD*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de formation des populations*	*0*	*30*	*Communes de Banwa*	
		Organisation des séances de formation des populations sur les techniques de potabilisation de l'eau	*Responsable secteur eau CCD*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de formation des populations*	*0*	*50*	*Communes de Banwa*	
	Réhabilitation des points d'eau non fonctionnel	Mise sur pied d'un service de l'eau au niveau de la commune	*-Le maire -CCD -SG*	*2022*	*2024*	*Rapport mensuel/ PV de réunion de travail*	*0*	*0*	*Communes de Banwa*	
		Sensibilisation des populations sur l'importance de	*-CCD -CCC*	2022	2024	*Rapport mensuels / PV de formation des*	*0*	*50*	*Communes de Banwa*	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		leur contribution pour les maintenances des points d'eau				*populations*				
Santé										
Améliorer l'accès aux soins de santé de qualité	Faciliter l'accès aux personnels soignants	Plaidoyer pour l'affectation du personnel soignant dans les formations sanitaires	Représentant chef de district de santé CCC	*2022*	*2025*	Nombre de plaidoyer inscrit dans le register des plainte et doléances Fiche décharge plaidoyer envoyé	*0*	*100*	*Communes de Banwa*	
		Plaidoyer pour améliorer l'accueil dans les formations sanitaires	Représentant chef de district de santé CCC	*2022*	*2025*	-Nombre de plaidoyer inscrit dans le register des plainte et doléances -Fiche décharge plaidoyer envoyé	*0*	*100*	*Communes de Banwa*	
	Impliquer les populations dans la gestion des formations sanitaire	Redynamisation des COSA	Représentant chef de district de santé	*2022*	*2025*	*Rapport / PV de réunion de redynamisation des COSA*	*50*		*Communes de Banwa*	
		Formation des COSA	Représentant chef de district de santé	*2022 à 2025*		*Rapport / PV de réunion de formation des COSA*	*0*	*50*	*Communes de Banwa*	
		Sensibilisation des populations sur l'importance de leur implication dans l'accès aux soins de santé de	Représentant chef de district de santé CCC	*2022 à 2025*		*Rapport / PV de réunion de formation des COSA*	*0*	*50*	*Communes de Banwa*	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		qualité								
		Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Représentant chef de district de santé CCC	*2022 à 2025*		Fiche décharge plaidoyer envoyé	*0*	*50*	*Communes de Banwa*	
		Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Représentant chef de district de santé	*2022 à 2025*		Fiche décharge plaidoyer envoyé	*0*	*50*	*Communes de Banwa*	
Améliorer la qualité de l'éducation	Baisser les coûts d'accès à l'éducation	Sensibliser les parents à participer activement aux réunions d'APEE.	Responsible de l'APEE	*2022 à 2025*		Nombre des membres des bureaux d'APEE formés	*0*	*//*	*Communes de Banwa*	
		Sensibilisation des parents sur le bien fondé de leur participation aux APEE.	Responsible de l'APEE			Nombre de séances de sensibilisations réalisées	*0*	*18*		
	Augmenter l'accès à l'éducation matermelle	Création des écoles des parents	Responsible du secteur education ou l'inspecteur	*2022 à 2025*		Nombre d'école des parents crées	*0*	*5*	*Communes de Banwa*	*Nos estimations*

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	Ajouter les équipements.	Visite de la carte scolaire et du PRO-ADP pour identifier les besoins en équipements des établissements scolaires.	Elites Chefs des villages/ Quartiers	*2022 à 2025*		Tableaux des besoins générés	*0*	50%	*Communes de Banwa*	*Nos projections*
		Transformation des besoins en projets et leur mise à la disposition du Maire pour recherche des financements.	Elites Chefs des villages/ Quartiers			Nombre de projets maturés		50%		
	Amener les élites locales à s'intéresser davantage au secteur éducation.	Sensibilisation des élites sur les besoins du secteur éducation.	APEE Directeurs d'écoles Elites CD Chefs de villages	*2022 à 2025*		- Nombre d'élites sensibilisées - Nombre d'entretiens réalisés	*0*	*50%*	*Communes de Banwa*	*Nos projection*
Augmenter l'accès aux services communaux	Améliorer la transparence dans la gestion communale	Plaidoyers pour que le choix des Conseillers Municipaux ait des critères objectifs clairement définis, et qu'ils soient les véritables représentants des populations.	Maire SG	*2022 à 2025*		Nombre de plaidoyers réalisés.	*0*	*50%*	*Communes de Banwa*	*Nos projection*

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	Améliorer la communication sur les actions de la Commune.	Renforcement des capacités des Conseillers Municipaux sur les techniques de communication et les mécanismes de restitution des actions communales aux populations.	Maire CCD SG Conseillers Municipaux CC	*2022 à 2025*		Nombre de conseillers formés Nombre de séance de renforcement des capacités	*0*	*50%*	*Communes de Banwa*	*Nos projection*

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Cette étude avait pour objet d'évaluer de la satisfaction de l'offre de services publics dans les secteurs de l'éducation, de la sante, de l'hydraulique et des services communaux dans le cadre de la deuxieme vague du scorecard du Programme National de Développement Participatif (PNDP) dans la commune de Banwa. Cette étude est faite dans la perspective de faciliter la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique à partir d'une enquête menées sur le territoire communal sur un ensemble de communes échantillonnées.

Au terme des investigations, il apparait clairement que la communes enregistre des faibles niveau de l'offre (dotations) en matières d'infrastructures sociales de base liées notamment à l'hydraulique, la santé et l'éducation. Malgré la faiblesse de l'offre en ces différents services, les populations semblent plutôt satisfaits dans l'utilisation des infrastructures disponibles. Pour permettre une amélioration des services offerts, il serait important d'associer tous les acteurs à la mise en œuvre de toute solution, ce qui faciliterait aussi son appropriation et sa pérennisation par les bénéficiaires. Aussi, la restitution de ce rapport aux différentes parties prenantes (Commune, SDE, Populations, etc.) permettra aux uns et aux autres de mieux afin de mieux s'approprier le plan d'action à mettre en œuvre dans le but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations de la commune de Banwa dans les domaines de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et de l'offre des services communaux.

Les dysfonctionnements et les faiblesses relevés peuvent trouver leur solution dans les forces et les opportunités qui existent potentiellement dans la Commune et que l'on peut mettre en œuvre pour densifier davantage l'implication des populations dans la gestion des affaires publiques locales à travers le budget participatif, le dialogue citoyen et la consultation publique.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport

Annexe 2 : Questionnaires d'enquête utilisés pour la réalisation de l'étude

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE COMMUNE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Votre commune compte combien de villages / quartiers ?	|__|__|__|
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de votre commune ? (Préciser l'année de référence)	|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Votre commune connait-elle l'effectif de la population par village ? 1=Oui 2=Non	|__|
S1Q08	Fonction du répondant : 1. Maire 2. Adjt au Maire 3. SG 4. RM 5. CCD 6. Autres_____	|__|
S1Q09	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS de la commune X	|__|
S1Q14	_____Y_____Z_____	
	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à précis 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

Type de point d'eau potable	**S2Q01 :** Votre commune dispose-t-elle de ce point	**S2Q02 :** Combien de points d'eau potable de ce	**S2Q03 :** Combien de points d'eau potable de ce	**S2Q04 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme	**S2Q05 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
	d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	type compte votre commune ?	type sont fonctionnels dans votre commune ?	d'entretien et de gestion ?	d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Puits avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Forages avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
D. Forage avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
E. Borne-fontaine	|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
F. Source	|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
G. Réseau d'adduction d'eau communal	|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	|__|				

S2Q06	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en eau dans la commune ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q08	Dans votre commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?		|__|__|__|
S2Q09	Votre commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non allez à la section 3		|__|
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	|__|
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non	|__|
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	|__|
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	|__|
		X. Autres (à préciser) _____	|__|

Section 3 : Services communaux			
Nature du service	**S3Q01 :** Votre commune offre-t-elle « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	**S3Q02 :** Y a-t-il un délai fixé et connu pour offrir « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	**S3Q03 :** Quel est en jours le délai fixé pour offrir « le service » Unité / Temps
A. Etablissement d'actes d'état-civil	|__|	|__|	|__|__|
B. Délivrance des documents d'urbanisme	|__|	|__|	|__|__|
C. Aménagement des voiries	|__|	|__|	|__|__|
D. Gestion des déchets / Assainissement	|__|	|__|	|__|__|
E. Légalisation des documents	|__|	|__|	|__|__|
F. Authentification des documents	|__|	|__|	|__|__|
G. Hygiène et salubrité	|__|		
H. Aménagement des espaces verts et de loisirs	|__|		
I. Aménagement des aires de jeux	|__|		
J. Eclairage public	|__|		
K. Transport public	|__|		
L. Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	|__|		
X. Autres (à préciser) _____	|__|		

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DISTRICT SANTE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Numéro du Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Combien de villages / quartiers de la commune se trouvent dans votre district de santé ?	|__|__|__|
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de la commune se trouvant dans votre district de santé ?	|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Connaissez-vous la population par village de la commune se trouvant dans votre district de santé ? 1=Oui 2=Non	|__|
S1Q08	Fonction du répondant 1. Chef de District 2. Autre personnel _____	|__|
S1Q09	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS du district de santé X _____ Y_____	|__|
S1Q14	Z_____ Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Formations sanitaires											
Type de formations sanitaires	***S2Q01 :*** la formation sanitaire de ce type existe-t-elle dans la commune ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	***S2Q02 :*** Combien de formations sanitaires de ce type avez-vous dans la Commune ?	***S2Q03 :*** Combien de formations sanitaires de ce type sont non fonctionnelles ?	***S2Q04 :*** Combien de formations sanitaires de ce type disposent d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels ?	***S2Q05 :*** La formation sanitaire de ce type bénéficie-t-elle de l'accompagnement de la Commune pour son entretien et sa gestion ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	***S2Q06 :*** En quoi consiste cet accompagnement ?				
						A. Suivi technique	B. Appui financier	C. Renforcement des capacités	D. Appui logistique	X. Autres (à préciser) _____
A. Centre de santé / Centre de santé intégrée	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
B. Centre Médical d'Arrondissement	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
C. Hôpital de district	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
D. Hôpital régional	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
E. Hôpital de référence										
F. Formation sanitaire privée	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
X. Autres (à préciser) _	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
S2Q07	Selon vous, le nombre de formations suffit-il pour couvrir les besoins sanitaires dans la commune ? 1=Oui 2=Non					|__|				
S2Q08	Tous les villages / quartiers de la commune sont-ils couverts par une formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non. Si oui, fin du questionnaire					|__|				
S2Q09	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une formation sanitaire selon les normes requises ?					|__|__|__|				

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE INSPECTION DE L'EDUCATION DE BASE

Section 1 : Identification

S1Q01 Région _____ |__|__|

S1Q02 Département _____ |__|__|

S1Q03 Lot de Communes _____ |__|__|

S1Q04 Commune _____ |__|__|__|

S1Q05 Fonction du répondant : 1. Inspecteur 2. Chef de bureau 3. Autre personnel _____ |__|

S1Q06 Téléphone du répondant _____ |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

S1Q07 Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____ |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|

S1Q08 Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____ |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|

S1Q09 Nom du superviseur communal _____

S1Q10 Coordonnées GPS de l'Inspection X _____ Y_____ |__|

S1Q11 Z_____ |__|

Résultat de la collecte _____

1=Enquête complète 3=Refus
2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent
6=Autres (à préciser)

S1Q12 Appréciation de la qualité de l'enquête : |__|
1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires

Cycle	**S2Q01 :** Combien d'écoles la carte scolaire prévoit-elle dans la commune dans le cycle ?	**S2Q02 :** Connaissez-vous le nombre d'écoles dans le cycle ? 1=Oui 2=Non Si S2Q02=2 allez au cycle suivant	**S2Q03 :** Combien d'écoles compte effectivement la commune dans le cycle ?	**S2Q04 :** Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de base de la commune dans le cycle ? 1=Oui 2=Non	**S2Q05 :** Combien d'écoles disposent d'une Associations des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelles dans le cycle ?	**S2Q06 :** Combien d'écoles parents compte la commune dans le cycle ?
Maternel	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
Primaire	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

Cycle	**Ordre d'enseignement**	**S2Q07 :** Dans votre commune, « l'ordre d'enseignement »	**S2Q08 :** Combien d'écoles compte	**S2Q09 :** Combien d'écoles sont non opérationnelles dans	**S2Q10 :** Combien d'écoles disposent de salles de classe en

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires					
		existe-t-il dans « le cycle » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez à l'ordre suivant	la commune dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	matériaux définitif dans l' « ordre d'enseignement » du cycle ?
Maternel	A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	D. Ecole de parents	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
Primaire	A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	D. Ecole de parents	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
S2Q11	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une école selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?				|__|__|__|
S2Q12	Combien d'écoles primaires de la commune sont à cycle complet (disposant des trois niveaux : Initiation, Cours élémentaire et Cours moyen) ?				|__|__|__|__|
S2Q13	Y a-t-il des écoles primaires dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui 2=Non				|__|
S2Q13a	Si Oui à S2Q13, combien ?				|__|__|__|__|

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	|__|
S1Q06	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINESEC X _____ Y_____	|__|
S1Q11	Z_____	……|__|
	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à précis 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires

Ordre d'enseignement	**S2Q01 :** Dans la commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans l'enseignement secondaire ? 1=Oui 2=Non Si non allez à l'ordre suivant	**S2Q02 :** Combien d'établissements du secondaire compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » ?	**S2Q03 :** Combien d'établissements du secondaire dans la Commune sont non opérationnels dans l' « ordre d'enseignement » ?	**S2Q04 :** Combien d'établissements du secondaire dans la Commune disposent de salles de classe en matériaux définitifs dans l' « ordre d'enseignement » ?
A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

S2Q05	Combien d'établissements du secondaire la carte scolaire prévoit-elle dans la commune ?	|__|__|__|__|
S2Q06	Connaissez-vous le nombre d'établissements du secondaire dans la commune ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez au S2Q09	|__|

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires		
S2Q07	Combien d'établissements du secondaire compte effectivement la commune ?	|__|__|__|__|
S2Q08	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de la commune dans les enseignements secondaires ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q09	Combien d'établissements du secondaire disposent d'une Association des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelle ?	|__|__|__|__|
S2Q10	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par un établissement du secondaire selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?	|__|__|__|
S2Q11	Combien d'établissements du secondaire dans la commune sont à cycle complet (premier cycle et second cycle) ?	|__|__|__|
S2Q12	Y a-t-il des établissements du secondaire dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui (Si Oui, combien) 2=Non	|__|\\|__|__|__ |__|

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	|__|
S1Q06	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINEE X	|__|
S1Q11	_____Y_____Z_____	
	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à précis 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	|__|
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

Type de point d'eau potable	**S2Q01 :** La commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	**S2Q02 :** Combien de points d'eau potable de ce type compte la commune ?	**S2Q03 :** Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans la commune ?	**S2Q04 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	**S2Q05 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Puits avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Forages avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
D. Forage avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
E. Borne-fontaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
F. Source	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
G. Réseau d'adduction d'eau communal	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	|__|				

S2Q06	Selon vous, les besoins en eau dans la commune sont-ils entièrement couverts ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q08	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?		|__|__|__|
S2Q09	La commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non fin du questionnaire		|__|
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	|__|
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non	|__|
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	|__|
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	|__|
		X. Autres (à préciser) _____	|__|

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE MENAGE

Section I. IDENTIFICATION

S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Commune _____	|__|__|__|
S1Q04	Lot de communes _____	|__|__|
S1Q05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____	|__|__|
S1Q06	Strate de résidence : _____ 1=Urbaine 2=Rurale	|__|
S1Q07	Nom de la localité _____	
S1Q08	Numéro de structure _____	|__|__|__|
S1Q08a	Numéro du ménage dans l'échantillon _____	|__|__|
S1Q09	Coordonnées GPS du ménage X_____Y_____Z _____	
S1Q10	Nom du chef de ménage_____	
S1Q11	Sexe du chef de ménage _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q12	Nom de l'enquêté _____	
S1Q13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes) _____	|__|
S1Q14	Sexe de l'enquêté : _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q15	Age de l'enquêté (en année révolue) _____	|__|__|
S1Q16	Téléphone de l'enquêté _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q17	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q18	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q19	Nom de l'enquêteur _____	

S1Q20	Nom du superviseur communal _____	
S1Q21	Résultat de la collecte _____ 01=Enquête complète 04=Absence d'un répondant compétent 02=Enquête incomplète 05=Logement vide ou pas de logement à l'adresse 03=Refus 96=Autres (à préciser) (Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)	|__|__|
S1Q22	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

CODES

1 = Chef de Ménage
2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage
3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)
4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)
5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)
6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)
7= Domestique

S1Q13

Section II. EAU POTABLE

			1=oui 2=non 8=NSP
S2Q01	Quels types de point d'eau disposez-vous dans votre village/quartier ?	A. Puits avec pompe à motricité humaine B. Puits avec pompe électrique C. Puits à ciel ouvert D.Forage avec pompe à motricité humaine E.Forage avec pompe électrique F. Borne-fontaine G.Source H. Marre I.Réseau d'adduction d'eau J. Adduction en eau potable (CAMWATER) K.Rivière X. Autres-à préciser)_____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 ⟶ S2Q18		|__|
S2Q02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 01= Puits avec pompe à motricité humaine 04=Forages avec pompe à motricité humaine 02= Puits avec pompe électrique 03 = Puits à ciel ouvert 06 =Source 07 . = Rivière 04 =Forage avec pompe électrique 08=Adduction en eau potable 09 = Borne-fontaine 10 =Marre		|__|__|
S2Q03	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q04	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui ⟶ S2Q07		|__|
S2Q05	Si non, quelle est la fréquence quotidienne de disponibilité du point d'eau ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		|__|
S2Q06	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? 1=Oui 2=Non Si non ⟶ S2Q08		|__|
S2Q07a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore, si 5 ⟶ S2Q08		|__|
S2Q07b	Par qui a-t-il été remis en service ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Autre acteur de la remise en service du point d'eau ?	A= Commune B=Etat C=Une élite D=Le comité de gestion du point d'eau E=Chef de village/quartier F=CAMWATER/SNEC/CDE H = Ne sait pas X=Autres partenaires : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Section II. EAU POTABLE			
S2Q08	Qui intervient dans la gestion, l'entretien et la maintenance (préventive et usuelle) du point d'eau ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Qui d'autre ? Autre intervenant ?	A=COGES B=Commune C=CAMWATER D=Communauté X=Autres	|__| |__| |__| |__| |__|
Si S2Q08 = A	***S2Q08a***	Votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ? 1=Oui 2=Non si non allez à S2Q09	|__|
	S2Q08b	A quelle fréquence votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES (unité nombre) ? Unité 1= jour, 2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 = Année	|__| |__|__|
	S2Q08c	Quel est le montant de cette contribution financière de votre ménage au fonctionnement du COGES (FCFA) ?	|__|__|__|__|__|
	S2Q08d	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant	|__|
S2Q09	A quelle distance moyenne du ménage se trouve votre principale source publique d'approvisionnement en eau (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		|__| |__|__|__|
S2Q10	Combien de minutes en moyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		|__|__|__|
S2Q11	Quel est le temps moyen en minutes d'attente au point d'eau ?		|__|__|__|
S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1.Très bon 2. Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais		|__|
S2Q13	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois …3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q14	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q15	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q16	Combien de personnes avez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?		|__||__||__|
S2Q17	Avez-vous exprimé à titre individuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement public en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? 1=Oui 2=Non Si non ⟶ S2Q18		|__|
S2Q17a	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ?	A. Maire (commune) B. Etat (sectoriels) C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC/CDE X. Autres partenaires : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q17b	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3 ⟶ S2Q18		|__|
S2Q17c	Si vous avez-eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait (unité nombre) ? 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année		|__||__|__|
S2Q18	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec l'approvisionnement public en eau potable dans votre village / quartier ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 ⟶ S2Q20.		|__|
S2Q19	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q20	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs	A. Points d'eau supplémentaires	
		A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire A2 Donation du site de construction d'un point d'eau A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	|__| |__| |__|
		B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants	

Section II. EAU POTABLE			
	réponses possibles). Autre action ?	B1 Redynamisation/mise en place du COGES	|__|
		B2. Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	|__|
		B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	|__|
		B4 Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	|__|
		B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	|__|
		C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants	
		C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	|__|
		C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	|__|
		X. Autres à préciser _____	|__|

Section III. SANTE			
		1=Oui 2=Non 8=NSP	
S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans votre village/quartier ?	A. Centre de santé intégrée	|__|
		B. Centre Médical d'Arrondissement	|__|
		C. Hôpital de district	|__|
		D. Hôpital régional	|__|
		E. Hôpital de référence	|__|
		F. Formation de santé privé	|__|
		X. Autres (à préciser)	|__|
S3Q01a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-vous le plus fréquemment pour votre prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3 continuer		|__|
S3Q01b	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ces formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Distance	|__|
		B. Coût	|__|
		C. Accueil	|__|
		D. Qualité des soins	|__|
		E. Disponibilité du personnel	|__|
		F. Disponibilité de médicaments	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q01c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour obtenir des soins ? 1=Oui 2=Non Si Non, passer à la section suivante		|__|
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence		|__|
S3Q02a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proche de votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q02b	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité : 1= m 2= Km		|__||__|__|
S3Q02c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre cette formation sanitaire à pied lorsque vous êtes en bonne santé ? (unité et nombre) Code unité : 1=minute 2=heure		|__||__|__|__|
Les questions S3Q03 à S3Q11 portent sur la dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire la plus proche.			
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ? (Plusieurs réponses services).	1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
		A. ciseaux	|__|
		B. Seringues	|__|
		C. Alcool	|__|
		D. Coton	|__|

Section III. SANTE			
		E. Bétadine	__
		F. Thermomètre	__
		G. tensiomètre	__
		H. Balance	__
		I. Gants	__
		X. Autres à préciser :	__
S3Q05	Cette formation sanitaire disposait-t-elle des services suivants ? (Plusieurs réponses possibles). Autre service ? Si non, allez à S10.	1=Oui 2= Non 8=NSP	
		A. Maternité B. Pédiatrie C. Laboratoire D. Petite Chirurgie E. Hospitalisation X. Autres à Préciser :_____	__ __ __ __ __ __
S3Q06	Combien avez-vous payé pour sa consultation ordinaire ? (Frais de session) montant en Francs CFA		__|__|__|__|__|__
S3Q07	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible		__
S3Q08	En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour vous servir (monétaire, surfacturage, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non		__
S3Q09	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		__
S3Q10	Existe-t –il dans cette formation sanitaire un point d'approvisionnement en médicaments (pharmacie/pro-pharmacie) ? 1=Oui 2=Non 8= NSP **Si non ⟶ S3Q12**		__
S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient–ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		__
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non		__
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15		__
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Absentéisme du personnel D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire E. Monnayage des soins F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité des équipements H. Insuffisance des équipements I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) : _____	__ __ __ __ __ __ __ __ __ __
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	A. Formations sanitaires supplémentaires	
		A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	__ __
		B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes	
		B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	__ __
		Amélioration de la gestion des FOSA	
		. La redynamisation du COSA/COGE . L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements . L'accueil et la prise en charge des patients . La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière . Plaidoyer pour l'affectation du personnel	__ __ __ __ __

Section III. SANTE			
		. Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	|__|
		Réduction du coût d'accès aux soins de santé	
		. Subvention de la COSA	|__|
		D2. Le Développement de partenariats publics-privés	|__|
		D3. La négociation des jumelages et intercommunalités	|__|
		X. Autres à préciser	|__|

Section IV. EDUCATION						
S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.					|__|__|
Noms des enfants du ménage dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans			_____	_____	_____	_____
S4Q02	« Nom » fréquente –t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q03	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1er cycle 4 = Secondaire 2ème cycle 5 = Professionnelle		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q04	Dans quel ordre d'enseignement ? 1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si Public, passez à l'enfant suivant		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q05	Si privé laïc ou privé confessionnel, quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ce type d'établissement ? 1=oui 2=non	Eloignement	|__|	|__|	|__|	|__|
		Coût	|__|	|__|	|__|	|__|
		Qualité de l'éducation	|__|	|__|	|__|	|__|
Cycle d'enseignement			***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
S4Q06	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement public « Nom du cycle » d'enseignement public ? 1=Oui 2=Non. Si non, passez au cycle suivant		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q07	Cet établissement scolaire public du/de (nom du cycle) est-il le plus proche ? 1=Oui 2=Non		|__|	|__|	|__|	|__|
Pour un cycle donné, les questions S4Q08 à S4Q24b s'adressent à l'enfant du ménage qui aura été sélectionné						

Section IV. EDUCATION					
Cycle d'enseignement		***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
S4Q08	A quelle distance de votre ménage se trouve l'établissement scolaire du cycle (nom du cycle) que fréquente votre enfant ? (Unité/temps) 1 = m 2 = Km	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|
S4Q09	Quel est le temps moyen mis par l'enfant de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|
S4Q10	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il un cycle complet ? (Distinguer le premier cycle du second cycle) 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__| |__|	
S4Q11	Le centre de formation professionnelle que fréquente l'enfant de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines ? 1=Oui 2=Non 8=NSP				|__|
S4Q12	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q13	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q14	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|		
S4Q15	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) l'enfant du ménage est scolarisés dans le (nom du cycle) ?	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|
S4Q16	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s)	|__|	|__|	|__|	|__|

Section IV. EDUCATION					
	l'enfant de votre ménage est scolarisé ? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier				
S4Q17	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non Si 1 aller à S4Q18	|__|	|__|	|__|	
S4Q17a	Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles). Autre raison ?				
	A. Non-respect des horaires	|__|	|__|	|__|	
	B. Durée	|__|	|__|	|__|	
	C. Réunion d'information et non d'échanges	|__|	|__|	|__|	
	D. Non reddition des comptes	|__|	|__|	|__|	
	X. Autres (à préciser)	|__|	|__|	|__|	
S4Q18	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, APEE) de cet enfant de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année ? (inscrire le montant moyen)	Inscription ----------(en FCFA)	Inscription ----------(en FCFA)	Inscription ----------(en FCFA)	Inscription ----------(en FCFA)
		APEE ----------(en FCFA)	APEE ----------(en FCFA)	APEE ----------(en FCFA)	APEE ----------(en FCFA)
		Autres frais ----------(en FCFA)	Autres frais ----------(en FCFA)	Autres frais ----------(en FCFA)	Autres frais ----------(en FCFA)
		Total des frais exigibles ----------	Total des frais exigibles ----------	Total des frais exigibles ----------	Total des frais exigibles ----------
S4Q19	Comment jugez-vous ces montants ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q20	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette l'enfant du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q21	Lorsque les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) de l'école du (nom du cycle) dans laquelle cet enfant du ménage fréquente, sont endommagées, qui s'occupe des réfections ? Autre intervenant ?				
	A. L'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Le Maire (Commune)	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Une organisation du village	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Les Elites	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres partenaires (à préciser) _____	|__|	|__|	|__|	|__|

Section IV. EDUCATION					
S4Q22	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village / quartier ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 ⟶ ***S4Q24a***	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q23	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services de l'éducation dans le (nom du cycle) ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ?				
	A. Eloignement de l'établissement	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Insuffisance de salles de classe	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Insuffisance d'équipements	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Insuffisance des écoles	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Manquements liés au Personnel	|__|	|__|	|__|	|__|
	E1. Assiduité,	|__|	|__|	|__|	|__|
	E2. Ponctualité	|__|	|__|	|__|	|__|
	E3. Qualité des enseignements				
	F. Absence de distribution de manuels scolaires	|__|	|__|	|__|	|__|
	G. Mauvais résultats	|__|	|__|	|__|	|__|
	H. Coûts élevés de la scolarité	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres à préciser	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q24a	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Prime d'excellence aux écoles	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Restauration de l'autorité des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Formation des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Plaidoyer pour l'affection du personnel	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q24b	Dans laquelle de ces actions au niveau communautaire votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ?				

Section IV. EDUCATION					
	(Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Participation aux activités de l'école	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Prime aux bons enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Dénonciation des enseignants indélicats	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Renforcement des relations parents-enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Acquittement des cotisations	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	G. Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	H. Diffusion des bonnes pratiques	|__|	|__|	|__|	|__|
	I. Contrôle de la présence régulière des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres (à préciser)	|__|	|__|	|__|	|__|

Section V. SERVICES COMMUNAUX							
Services communaux ↓	***S5Q01*** Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à dire depuis ……. ? 1=Oui 2=Non → le service suivant	***S5Q02*** Comment avez-vous été accueilli lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	***S5Q03*** Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ? (Unités, nombres) 0 = en cours, 1 =minutes, 2 =heures, 3 = jour, 4 = semaine, 5 = mois, *Si S5Q03=en cours passer à S5Q03a Si autre réponse, passer directement à S5Q04*	***S5Q03a*** Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres) 1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	***S5Q04*** Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnable 2=Long 3=Très long *Si S5Q04=1 → S5Q06*	***S5Q05*** Si S5Q04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=incompétence du personnel 4 = Mauvaise organisation des services 5=refus de Corrompre 6=Autres (à préciser) _____	***S5Q06*** Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Acte de naissance	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de décès	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de mariage	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Légalisation des documents officiels	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Délivrance des documents d'Urbanisme	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des voiries	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|

Section V. SERVICES COMMUNAUX							
Gestion des déchets /assainissement	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Hygiène et salubrité	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des espaces verts et de loisir	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Transport public	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Eclairage public	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des aires de jeux	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Certificat de domicile	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Validation des plans de localisation	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Authentification des documents	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Informations	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	
Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|

S5Q07	Vous ou un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q08	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q08a	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des actions programmées par la commune au cours de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q09	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2 = Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5 = très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14	|__|
S5Q13	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services communaux ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers |__| B. Non information des populations de la gestion communale |__| C. Manquements liés au Personnel communal C1. Absentéisme du personnel |__| C2. Corruption |__| C3. Mauvais accueil |__| C4. Manque de professionnalisme |__| D Méconnaissance des actions menées par la commune |__| E Manque de confiance envers l'exécutif municipal |__| F. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) |__|

Section V. SERVICES COMMUNAUX			
		X. Autres (à préciser) _____	|__|
S5Q14	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'équipe communale ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté B. Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion C. Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) D. Consultation du babillard de la commune H. Interventions dans les radios communautaires H1 Animation des tranches d'antenne H2 Suivi des tranches horaires dédiées H3 Sensibilisation pour les écoutes groupées H4 Adhésion à des groupes d'écoute I. Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune X. Autres (à préciser) : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements *(mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémination du mode opératoire de conduite des changements et du plan d'actions)*